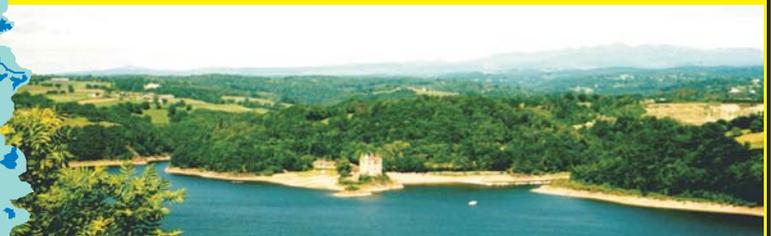
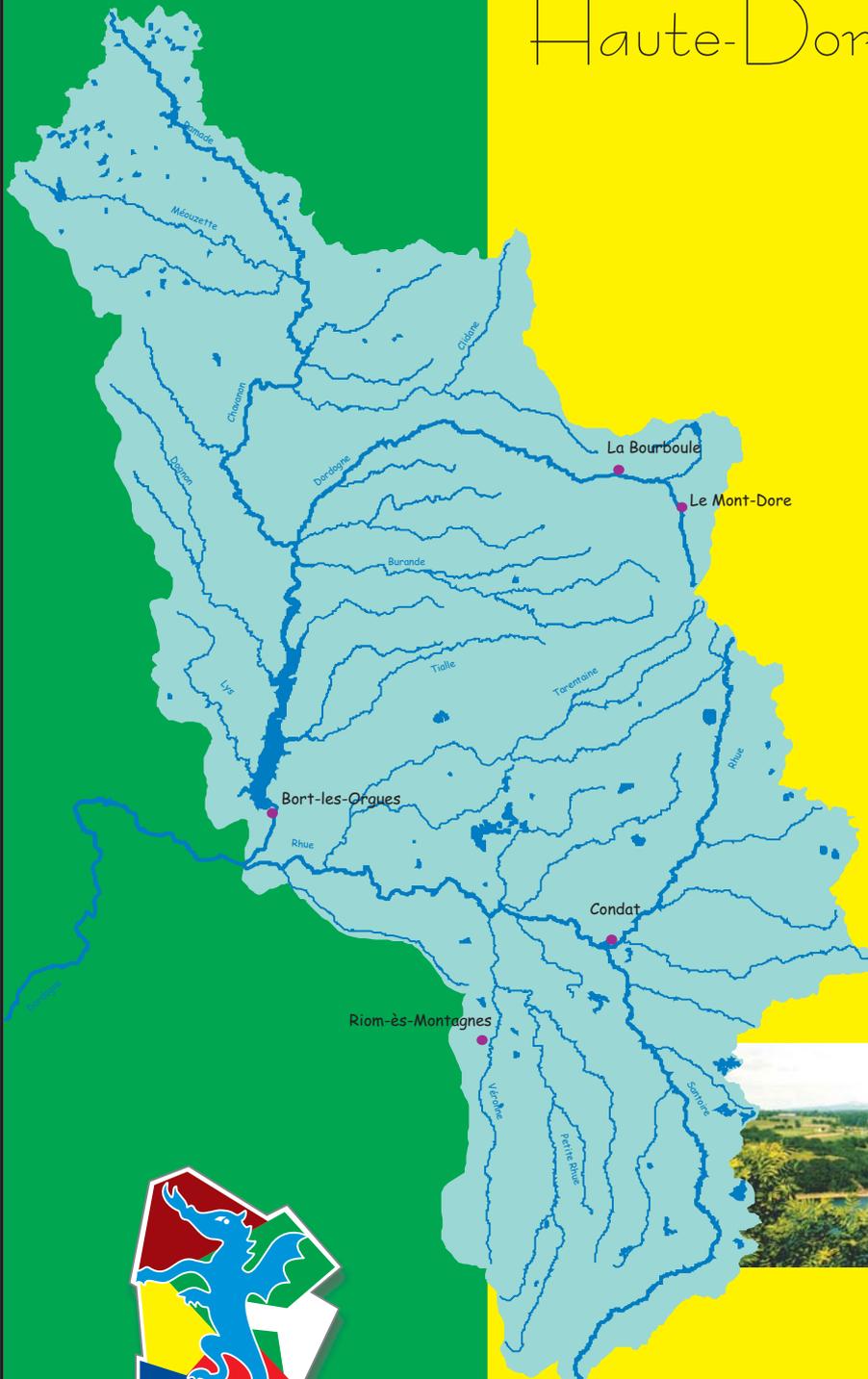


Départements du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Corrèze et de la Creuse

Contrat de Rivière Haute-Dordogne

Dossier définitif



EPIDOR
la rivière solidaire

juin 2003

SOMMAIRE

SOMMAIRE..... 1

INTRODUCTION..... 3

RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA PROCEDURE ENGAGEE..... 4

Contexte 4

Rappel chronologique de la démarche engagée..... 5

Etudes préalables identifiées dans le dossier sommaire 6

SYNTHESE ET CONCLUSIONS DES ETUDES 9

LE PROGRAMME D’ACTIONS 26

VOLET A : Qualité des eaux des cours d'eau et des retenues..... 26

1. Restauration de la qualité des eaux..... 27

Axe 1 : Amélioration de l’assainissement des collectivités..... 27

Axe 2 : Gestion des effluents agricoles..... 31

Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries..... 34

Axe 4 : Limitation de l’impact des étangs..... 36

Axe 5 : Amélioration de la qualité de la ressource (AEP)..... 38

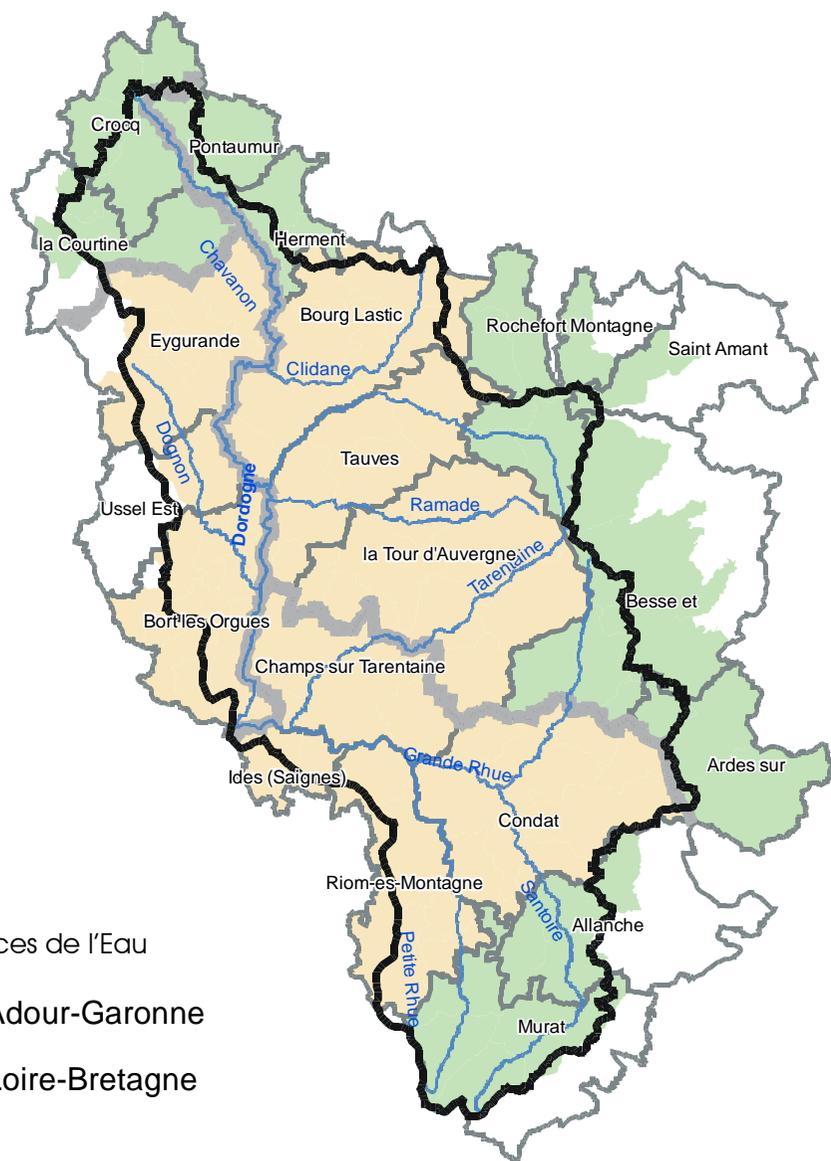
2. Suivi de la qualité des eaux 40

VOLET B1 : Dynamique fluviale 44

Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne..... 44

Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne..... 46

<u>VOLET B2 : Espèces et milieux</u>	47
1. Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages	47
<i>Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges</i>	47
<i>Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau</i>	49
2. Gestion des espèces et milieux remarquables	52
<i>Axe 1 : Gestion piscicole</i>	52
<i>Axe 2 : Préservation des milieux remarquables</i>	55
<u>VOLET B3 : Mise en valeur touristique</u>	60
<i>Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant et création paysagère</i>	60
<i>Axe 2 : Aménagements touristiques</i>	62
<u>VOLET C : Animation et suivi du contrat de rivière</u>	65
<i>Axe 1 : Animation et coordination</i>	65
<i>Axe 2 : Outils de suivi et communication</i>	65
<i>Récapitulatif des propositions et des coûts par volets</i>	68
<i>Récapitulatif des montants par partenaires financiers</i>	69
<i>Calendrier indicatif des actions proposées</i>	70
<i>Plan de financement prévisionnel</i>	72
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
LISTE DES ABREVIATIONS	80
<i>Liste des tableaux</i>	81

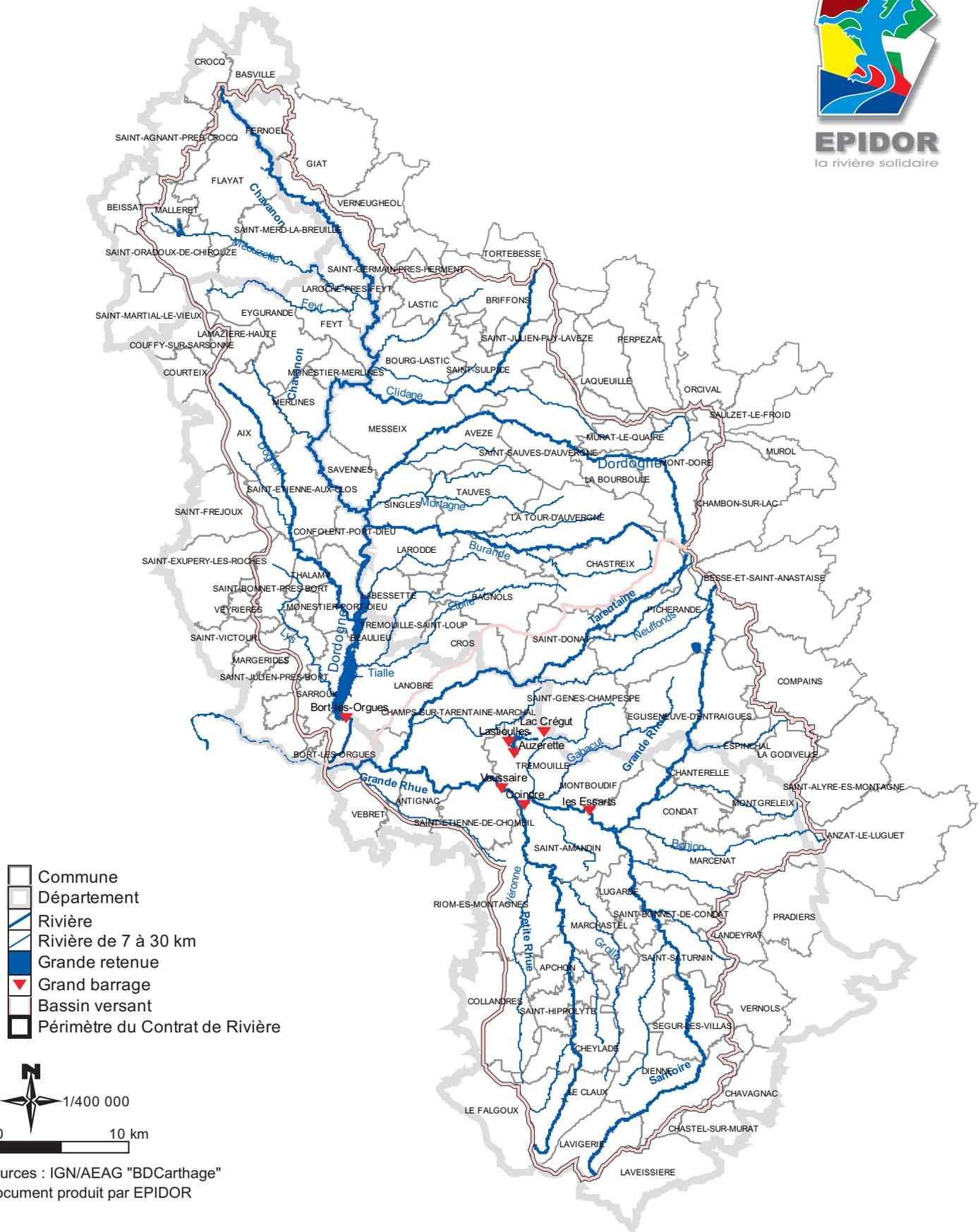


COMMUNES DU CANTAL		COMMUNES DE LA CREUSE	
15008	ANTIGNAC	23017	BASVILLE
15009	APCHON	23069	CROCCQ
15020	BEAULIEU	23081	FLAYAT
15038	CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL	23119	MALLERET
15040	CHANTERELLE	23178	SAINT-AGNANT-PRES-CROCCQ
15049	CHEYLADE	23221	SAINT-MERD-LA-BREUILLE
15050	LE CLAUDX	23224	SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE
COMMUNES DU CANTAL		COMMUNES DU PUY DE DOME	
15052	COLLANDRES	63006	ANZAT-LE-LUGUET
15054	CONDAT	63024	AVEZE
15061	DIENNE	63028	BAGNOLS
15091	LANDEYRAT	63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
15092	LANOBRE	63048	BOURG-LASTIC
15102	LAVIGERIE	63053	BRIFFONS
15110	LUGARDE	63077	CHAMBON-SUR-LAC
15114	MARCENAT	63098	CHASTREIX
15116	MARCHASTEL	63117	COMPAINS
15129	MONTBOUDIF	63129	CROS
15132	MONTGRELEIX	63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES
15162	RIOM-ES-MONTAGNES	63153	ESPINCHAL
15170	SAINT-AMANDIN	63159	FERNOEL
15173	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	63165	GIAT
15185	SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL	63047	LA BOURBOULE
15190	SAINT-HIPPOLYTE	63169	LA GODIVELLE
15213	SAINT-SATURNIN	63192	LA TOUR-D'AUVERGNE
15225	SEGUR-LES-VILLAS	63183	LABESSETTE
15240	TREMOUILLE	63820	LAQUEUILLE
15250	VEBRET	63190	LARODDE
COMMUNES DE LA CORREZE		63191	LASTIC
19002	AIX	63225	MESSEIX
19028	BORT-LES-ORGUES	63236	MONT-DORE
19080	EYGURANDE	63246	MURAT-LE-QUAIRE
19083	FEYT	63264	ORCIVAL
19103	LAMAZIERE-HAUTE	63274	PERPEZAT
19108	LAROCHE-PRES-FEYT	63279	PICHERANDE
19128	MARGERIDES	63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE
19134	MERLINES	63336	SAINT-DONAT
19141	MONESTIER-MERLINES	63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE
19142	MONESTIER-PORT-DIEU	63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT
19167	CONFOLENT-PORT-DIEU	63370	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE
19190	SAINT-BONNET-PRES-BORT	63397	SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
19199	SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	63399	SAINT-SULPICE
19218	SAINT-JULIEN-PRES-BORT	63407	SAULZET-LE-FROID
19247	SAINT-VICTOUR	63416	SAVENNES
19252	SARROUX	63421	SINGLES
19266	THALAMY	63426	TAUVES
		63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP
		63450	VERNEUGHEOL

Communes sur la zone d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
 Communes sur la zone d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Contrat de rivière Haute Dordogne Présentation du territoire

Hydrographie et limites communales



INTRODUCTION

Le bassin versant de la Haute-Dordogne est situé à l'extrême est du bassin versant de la Dordogne. Il s'étend sur 1 931 km², soit 8 % du bassin versant de la Dordogne. C'est, au niveau géologique, une région de socle ancien rajeunie par les volcans. La diversité des reliefs, les précipitations importantes et les héritages glaciaires et péri-glaciaires engendrent la présence d'une forte densité hydrographique et de milieux aquatiques très variés : torrents encaissés dans des vallées étroites, rivières de plateaux, étangs, lacs, tourbières.

Les caractéristiques du bassin versant de la Haute-Dordogne sont présentées dans l'Atlas cartographique annexé au présent dossier.

Les aménagements hydroélectriques ont également créé un autre type de milieu avec les lacs artificiels et notamment Bort-les-Orgues, troisième retenue de France (477 millions de m³).

Outre les enjeux liés à la préservation de ce patrimoine exceptionnel, l'amélioration de la gestion des eaux et des milieux dans le haut bassin de la Dordogne intéresse l'ensemble du bassin de la Dordogne, au travers des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Le haut bassin de la Dordogne est réputé pour son patrimoine écologique et paysager qui sert de base au développement touristique :

- l'été avec le thermalisme et le tourisme vert (randonnées, VTT, pêche sportive, activités nautiques, baignade...),
- l'hiver avec le ski.

Cependant, l'image de ce territoire se trouve aujourd'hui partiellement compromise par des dégradations chroniques de la qualité des eaux et les risques d'eutrophisation que celles-ci font peser sur les grandes retenues.

Le contrat de rivière constitue un outil efficace pour répondre à ces enjeux, qui concernent la reconquête de la qualité des eaux, ainsi que la restauration et la mise en valeur des milieux et des paysages. Fruit d'une concertation de tous les acteurs de l'eau, cette démarche est à la fois locale et globale et elle intéresse l'ensemble des domaines de gestion des cours d'eau. L'outil contrat de rivière répond ainsi à la nécessité de gestion intégrée des bassins versants, promue dans la loi sur l'eau de janvier 1992 et il prend en compte les préoccupations et spécificités locales.

Creuse

Contrat de rivière Haute Dordogne Présentation du territoire

Découpage administratif

Combrailles

Puy-de-Dôme

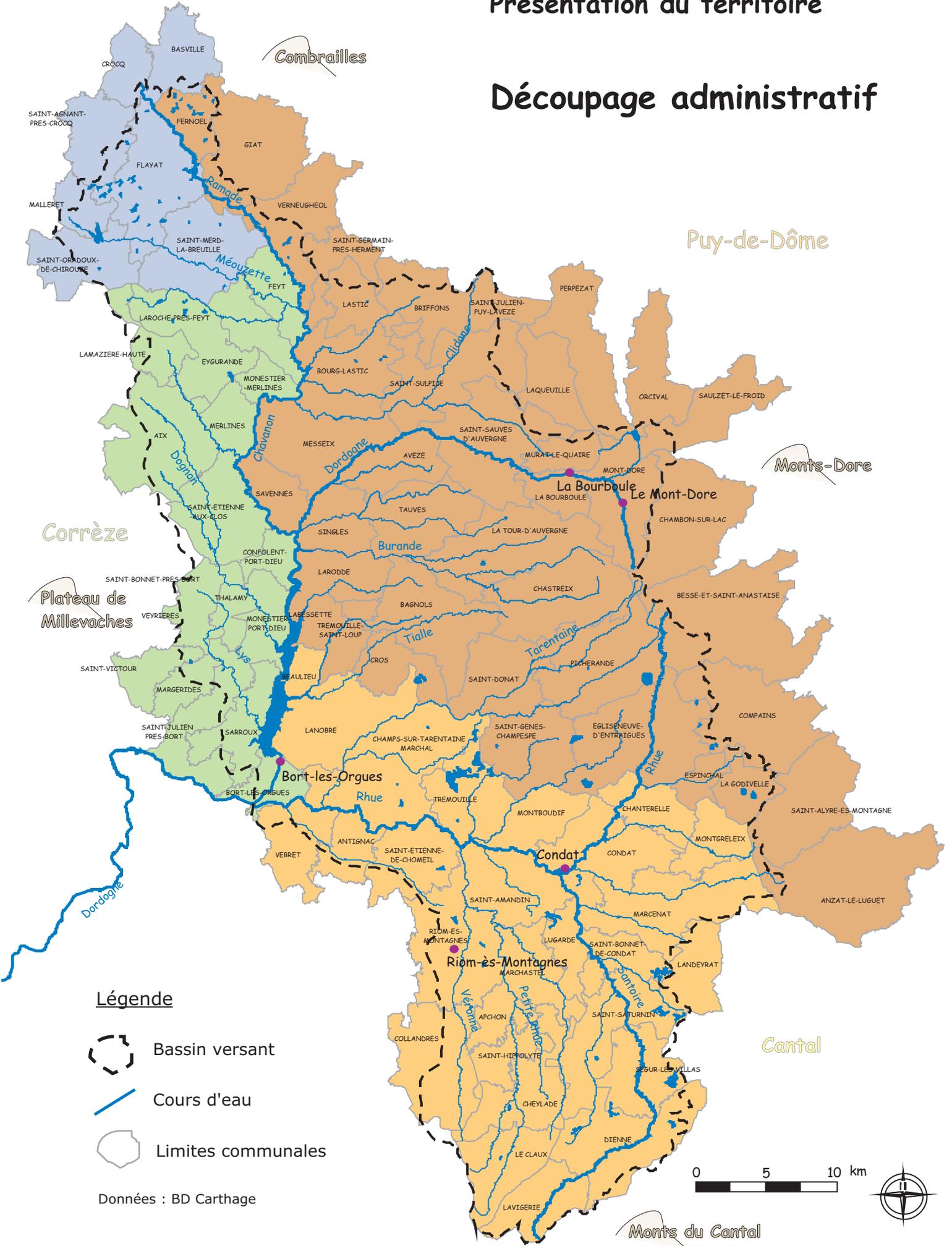
Monts-Dore

Corrèze

Plateau de
Millevaches

Cantal

Monts du Cantal



Légende



Bassin versant



Cours d'eau



Limites communales

Données : BD Carthage



RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA PROCEDURE ENGAGEE

Contexte

Le contrat de rivière, démarche de gestion intégrée et concertée, a mobilisé dans le haut bassin de la Dordogne de nombreux partenaires depuis 1996 prenant en compte de façon très ciblée la problématique d'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues.

Ce périmètre du contrat inclut :

- le bassin versant « naturel » de la Haute-Dordogne en amont du barrage de Bort-les-Orgues,
- le bassin versant de la Rhue, relié à la Dordogne par une dérivation qui détourne une partie des eaux de la Rhue dans la retenue. Seule la prise en compte de l'ensemble du bassin versant de cette retenue garantira sa bonne gestion.

Administrativement (cf. carte ci-contre), cette zone recoupe 91 communes réparties sur 4 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze et Creuse), 2 régions (Auvergne et Limousin) et sur la zone d'intervention de 2 Agences de l'Eau (cf. carte p.5).

Sur la Haute-Dordogne, la densité de population permanente est faible (inférieure à 20 habitants par km²) mais la fréquentation touristique est forte surtout en période estivale. Dans le domaine de l'eau, les communes doivent ainsi faire face pour l'assainissement et l'AEP à des investissements importants alors que leurs ressources financières sont faibles (le prix de l'eau dans certaines communes est déjà élevé).

Dans ce secteur rural, les activités humaines sont centrées autour :

- de l'agriculture, avec surtout de l'élevage bovin pour la production de lait et de viande ; le secteur industriel est axé sur les laiteries (Tauves, Condat, Riom-ès-Montagnes et Dienne) et l'embouteillage de l'eau du Mont-Dore.
- du tourisme, avec le thermalisme et les activités sportives de plein air.

Les usages de l'eau concernent surtout l'alimentation en eau potable, l'industrie agro-alimentaire, les activités nautiques, l'hydroélectricité et la pêche.

Rappel chronologique de la démarche engagée

1996 : Le contrat de rivière est initié par les élus du Puy-de-Dôme afin de préserver et valoriser la haute vallée de la Dordogne. Le dossier sommaire est élaboré par la D.D.A.F. du Puy-de-Dôme et E.P.I.DOR. Le périmètre proposé concernait le bassin versant de la Dordogne dans le seul département du Puy-de-Dôme, soit une surface de 620 km².

30 septembre 1997 : Le dossier sommaire est présenté au Comité National d'Agrément (CNA) qui a émis un avis favorable sur le projet en recommandant que le périmètre soit étendu au bassin versant de la retenue de Bort-les-Orgues afin de prendre en compte le risque d'eutrophisation du plan d'eau dans sa globalité.

28 janvier 1998 : Le Comité de rivière Haute-Dordogne est mis en place pour le département du Puy-de-Dôme incluant à titre consultatif les autres départements concernés par le bassin versant de la retenue de Bort-les-Orgues (Cantal, Corrèze et Creuse).

La présidence du Comité est assurée par M. Urlande, Conseiller Général du Puy-de-Dôme et la Vice-Présidence par M. Blancher, Conseiller Général du Puy-de-Dôme.

1998 : Le Préfet du Puy-de-Dôme sollicite officiellement les trois autres départements concernés pour leur intégration dans la démarche. Ceux-ci ont répondu favorablement. Le périmètre retenu s'étend donc sur la totalité du bassin versant de la retenue de Bort-les-Orgues.

1998 - 2000 : Les études préalables identifiées dans le dossier sommaire sont réalisées et une étude complémentaire est engagée sur la qualité des eaux des affluents corréziens de la Haute-Dordogne afin de compléter les études et projets existants sur l'ensemble du bassin versant.

21 juin 2000 : Le Comité de rivière est recomposé à l'échelle interdépartementale par arrêté inter-préfectoral. Il intègre ainsi les partenaires concernés par la gestion des domaines de l'eau (Administration, Collectivités, Associations) des 2 régions et des 4 départements inscrits dans le nouveau périmètre du bassin versant.

1999-2000 : Un programme d'actions est élaboré avec les partenaires techniques et financiers à partir de l'ensemble des connaissances recueillies sur le bassin versant, des conclusions des études préalables et des projets des maîtres d'ouvrages associés.

2001-2002 : le programme d'actions est finalisé, l'atlas Haute Dordogne est réalisé, le Comité de rivière est complété et élit son président, le dossier définitif est présenté au C.N.A..

Etudes préalables identifiées dans le dossier sommaire

Qualité des eaux

- **Etude de la qualité des eaux des principaux affluents de la Haute-Dordogne dans le Puy-de-Dôme, 1998.**

Coût de l'étude : 9 223 €HT

Maîtrise d'ouvrage : E.P.I.DOR.

- **Etude de la qualité des eaux des affluents corréziens de la retenue de Bort-les-Orgues, 2000.**

Coût de l'étude : 14 531 €HT

Maîtrise d'ouvrage : E.P.I.DOR.

Maîtrise d'œuvre : Laboratoires Wolff Environnement

- **Etude visant à l'amélioration de l'assainissement de l'agglomération du Mont-Dore - la Bourboule - Murat-le-Quaire, 1998 - 2000.**

Etude du réseau syndical

Coût de l'étude : 76 225 €HT

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM de la Haute-Dordogne

Maîtrise d'œuvre : Cabinet Gaudriot

Etude des réseaux communaux (en projet)

Coût de l'étude : 76 225 €HT

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM de la Haute-Dordogne

- **Etude concernant la réduction des effluents agricoles des producteurs de St-Nectaire (reste à engager).**

Coût estimatif de l'étude : 89182 €HT

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat du Saint-Nectaire

Dynamique fluviale

- **Etude du profil en long de la Dordogne entre le Mont-Dore et la Bourboule, 2000 .**

Coût de l'étude : 15 245 €HT

Maîtrise d'ouvrage : E.P.I.DOR.

Maîtrise d'œuvre : LRPC de Clermont-Ferrand en collaboration avec le Cemagref d'Aix-en-Provence

Espèces et milieux

- **Cartographie écologique, 1998.**
Coût de l'étude : 15 245 €HT
Maîtrise d'ouvrage : E.P.I.DOR.

- **Etude du potentiel de recolonisation de la loutre, 1999.**
Coût de l'étude : 9 147 €HT
Maîtrise d'ouvrage : E.P.I.DOR.
Maîtrise d'œuvre : Catiche Productions

Mise en valeur touristique

- **Etude de mise en valeur paysagère et touristique, 2000.**
Coût de l'étude : 15 245 €HT
Maîtrise d'ouvrage : E.P.I.DOR.
Maîtrise d'œuvre : Conservatoire Régional de l'Habitat et des Paysages d'Auvergne

Récapitulatif

Le financement du programme des études a été réalisé comme suit :

<i>Dépenses (€HT)</i>		<i>Ressources (€HT)</i>	
Etude qualité des eaux	9 223	Etat (30%)	19 231
Etude du profil en long	15 245	Conseil Général du Puy-de-Dôme (20%)	12 821
Etude sur la loutre	9 147	Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%)	32 052
Cartographie écologique	15 245		
Etude paysagère	15 245		
Etude du réseau syndical du SIVOM de la Haute-Dordogne	76 225	Etat (30%)	22 867
		SIVOM de la Haute-Dordogne (20%)	15 245
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%)	38 112
Etude des réseaux communaux du Mont-Dore ; la Bourboule et Murat le Quaire	<i>(en projet*)</i>	Etat (Feder)	<i>(en projet*)</i>
		SIVOM de la Haute-Dordogne (20%)	
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%)	
Etude qualité Corrèze	14 531	Conseil Général de la Corrèze (50%)	7 265
		Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%)	7 265
TOTAL €HT	154 860		154 860

* Etude en cours, cf. pages suivantes

SYNTHESE ET CONCLUSIONS DES ETUDES

Les études préalables au contrat de rivière Haute-Dordogne peuvent être regroupées selon les 4 thèmes suivants :

- ✓ Qualité des eaux
- ✓ Dynamique fluviale
- ✓ Espèces et milieux
- ✓ Mise en valeur touristique

Ce chapitre rappelle les principaux enseignements tirés de ces travaux.

VOLET A : Qualité des eaux

1-La qualité des cours d'eau de la Haute-Dordogne

Globalement, la qualité générale des eaux superficielles de la Haute-Dordogne est bonne voire excellente. Cependant, certains secteurs sont soumis à des dégradations permanentes ou occasionnelles qui ont des origines diverses : urbaine, agricole, industrielle ou influence des étangs. Ces pollutions causent des nuisances aux milieux aquatiques, à l'image de la Haute-Dordogne et menacent certains usages qui s'exercent sur la Haute-Dordogne : pêche, tourisme, alimentation en eau potable, baignade, loisirs nautiques...

La préservation du patrimoine économique, culturel, paysager et écologique de la Haute-Dordogne passe par une réduction des points de pollution ayant le plus d'impact sur le milieu.

Ces points ont été mis en évidence au cours des nombreuses études qui ont été réalisées sur le secteur.

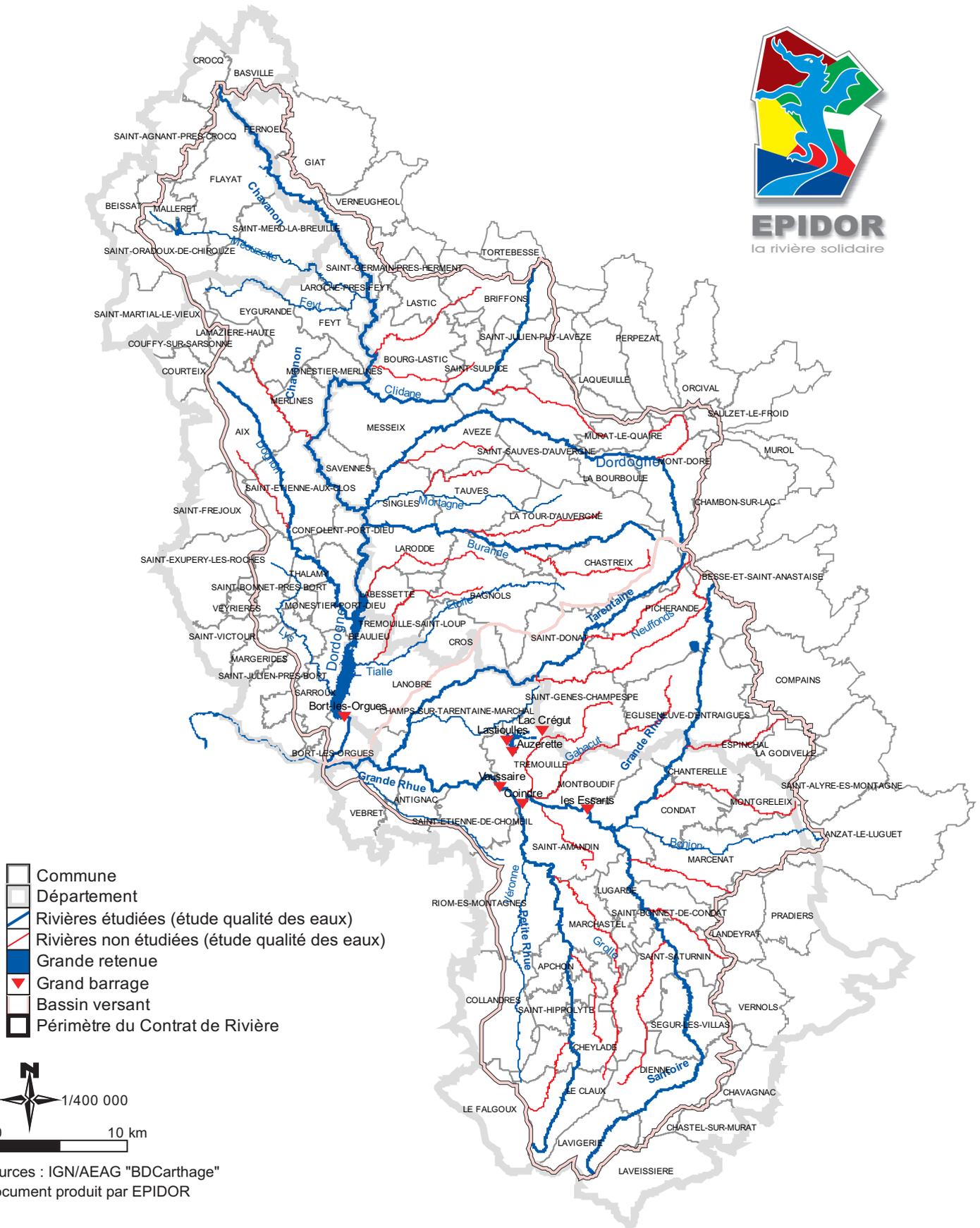
La Dordogne

- L'axe Dordogne dans le Puy-de-Dôme, étudié en 1994 par E.P.I.DOR. et en 1996 par la DIREN Auvergne, est dégradé au niveau de l'agglomération du Mont-Dore, de la Bourboule et de Murat-le-Quaire. En effet, on observe de fortes teneurs en éléments azotés (qualité passable), une qualité biologique moyenne et une qualité

Les rivières connues au niveau de leur qualité



EPIDOR
la rivière solidaire



bactériologique incompatible avec les usages liés aux loisirs (baignades, sports d'eaux vives etc.).

L'agglomération du Mont-Dore, de la Bourboule et de Murat-le-Quaire constitue le plus important foyer de pollution de la Haute Dordogne. En effet, de nombreux dysfonctionnements peuvent expliquer ces pollutions. Construits au début du siècle lors de la "naissance" des villes du Mont Dore et de la Bourboule, les réseaux d'assainissement communaux en majorité unitaires sont vétustes et dégradés en de nombreux endroits. De plus, des sources ou des ruisseaux qui auparavant rejoignaient directement la Dordogne ont été tout ou partie raccordés aux réseaux lors de leur construction. Ils amènent donc au collecteur syndical, dont les parties les plus anciennes datent de 1973, un volume important d'eaux parasites. Ceci entraîne de nombreux rejets directs et des by-pass fréquents au niveau des postes de relevage lors des épisodes pluvieux.

La station d'épuration de 30 000 EH (Equivalentes habitants), mise en service en 1995, connaît de ce fait des surcharges hydrauliques quasi-permanentes. Ceci engendre des rendements épuratoires insuffisants et amène des mises en by-pass fréquentes (rejet direct en rivière lorsque l'effluent est trop dilué). De plus, la station ne comporte pas de système de dénitrification, pourtant obligatoire dans le haut bassin de la Dordogne qui est classé en zone sensible à l'eutrophisation (zone Z6 du SDAGE Adour-Garonne).

Au vu des obligations réglementaires, de la nécessité de limiter les risques d'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues, de retrouver une qualité bactériologique compatible avec les projets de mise en valeur touristique des gorges d'Avèze et de garder une image d'environnement préservé pour l'activité de thermalisme, les élus des trois communes ont souhaité entreprendre la mise en œuvre d'un programme d'actions d'assainissement.

Une étude spécifique a été réalisée par "Saunier-Environnement" à la demande du SIVOM de la Haute-Dordogne. Elle est basée essentiellement sur la synthèse des informations fournies par les études diagnostiques et préalables aux travaux sur les réseaux engagées depuis les années 80 et sur des investigations de terrain réalisées au niveau des réseaux d'assainissement communaux.

Ce travail aboutit à un programme d'actions « assainissement » qui permettra de limiter les eaux parasites entraînant des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration et des rejets directs, de mettre en place un système de dénitrification sur la station et de réaliser des diagnostics complémentaires sur les réseaux communaux pour engager leur réfection à moyen terme.

Les affluents de la Haute-Dordogne

- Depuis 1996, le suivi du phénomène d'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues par le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées de Nantes a démontré l'influence des apports en phosphore issus des affluents.

Les apports annuels en phosphore dans la retenue ont été estimés à 121 tonnes dont 72% sont issus de l'élevage, de la production laitière et des effluents domestiques.

La charge maximale admissible pour laquelle le lac est considéré comme eutrophe serait de 90 tonnes par an, ce qui implique une réduction des apports annuels d'environ 25%.

Les principaux affluents mis en cause dans les apports en phosphore (PT et PO_4^{3-}) dans la retenue sont la Rhue (36%), la Dordogne (14%), le Chavanon (14%) et la Tialle (8%).

- La Rhue : l'étude de la qualité des eaux du bassin versant de la Rhue réalisée par E.P.I.DOR. en 1997 a permis d'identifier l'impact des bourgs (Condat, Dienne, Riom-ès-Montagnes, Egliseneuve d'Entraigues, Picherande), des industries laitières (Condat, Dienne et Riom-ès-Montagnes) et de la production fromagère artisanale des zones AOC (le Saint-Nectaire majoritairement) sur la qualité de ces cours d'eau.
- Les autres affluents de la Dordogne : dans le Puy-de-Dôme, la Burande, la Mortagne, la Tialle, la Clidane et le Chavanon ont fait l'objet d'un bilan qualité des eaux en 1998 par E.P.I.DOR.. Afin de compléter cet état des lieux, les affluents corréziens de la retenue de Bort-les-Orgues ont été étudiés au cours de l'été 2000 avec l'étude du Lys par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Bort-les-Orgues et l'étude de la qualité des eaux des autres affluents par E.P.I.DOR.. Ces études ont permis d'identifier des pollutions issues des rejets urbains (bourgs ou campings) au niveau de la Tour d'Auvergne sur la Burande, de Bagnols sur la Tialle, de Messeix sur la Clidane, de Merlines et d'Eygurande sur le plan d'eau (eutrophisation) et le ruisseau de l'Abeille, affluent du Chavanon, et de l'influence des étangs (Etang de la Ramade) qui modifient les caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau en aval.

Les conclusions de ces bilans sur la qualité des eaux ont permis de définir des priorités d'actions en matière d'assainissement des collectivités et des laiteries ainsi que des propositions d'actions pour la gestion des effluents laitiers et d'élevage.

Afin d'évaluer l'efficacité des actions proposées dans le cadre du contrat, des points stratégiques de suivi de la qualité des eaux complémentaires aux points du Réseau National de Bassin et des Réseaux Complémentaires Départementaux ont été proposés.

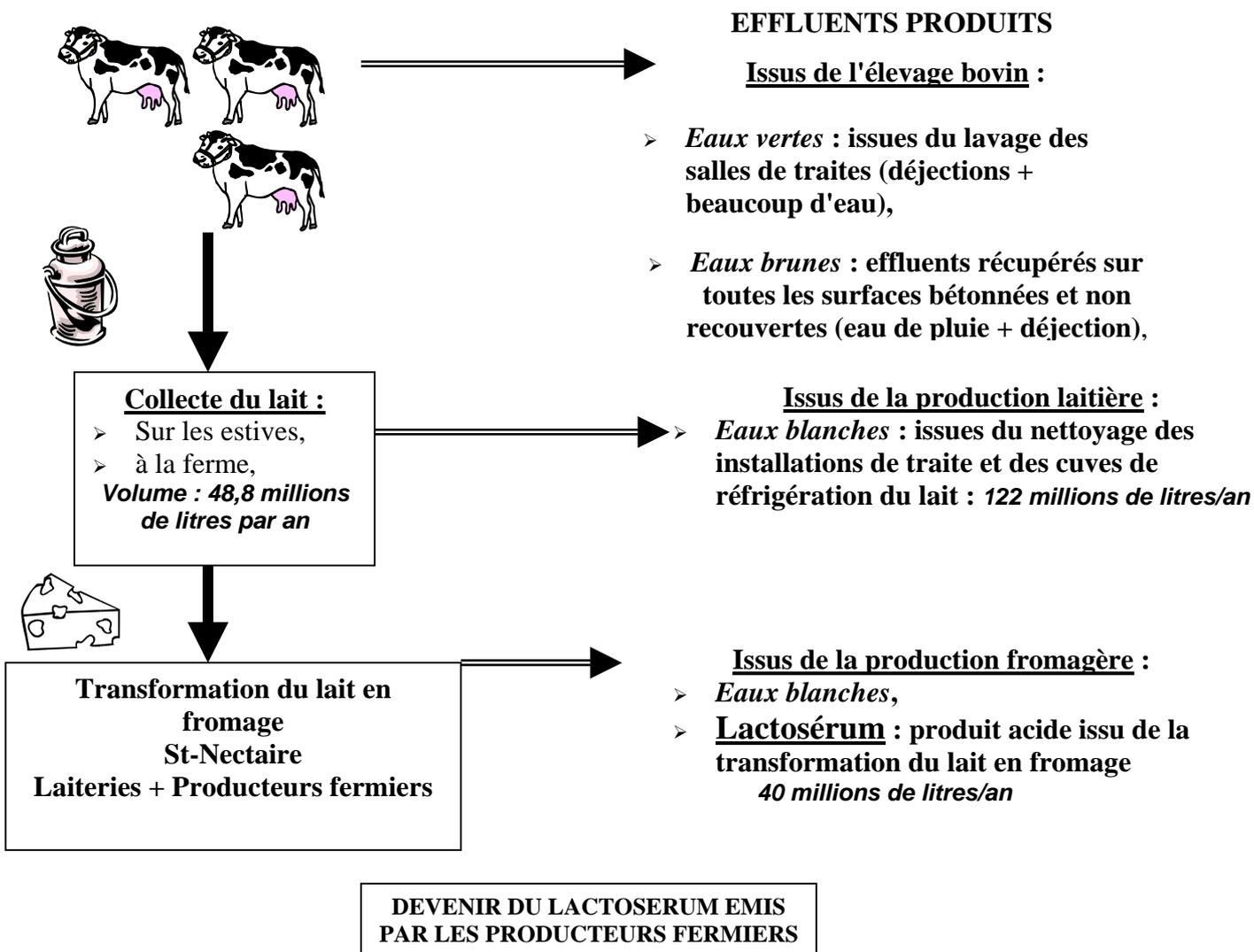
Le Lac de la Crégut

Lac naturel d'origine glaciaire, ce plan d'eau a été étudié par EDF dans le but d'identifier les origines de son eutrophisation. Faisant parti du complexe de la Haute-Tarentaine, ce lac reçoit les eaux du lac du Tact qui stocke les eaux dérivées du ruisseau de l'Eau verte.

Les conclusions de cette étude ont permis de montrer qu'il se produisait une accélération du comblement de ce lac, certainement due aux apports minéraux du bassin versant ou à l'influence des ouvrages EDF. Afin d'affiner ces conclusions, une analyse des sédiments a été réalisée au cours de l'été 2000 pour déterminer la véritable origine du comblement du lac. A l'issue de cette étude, des propositions d'actions ont été formulées pour rendre au Tact son rôle de décanteur.

Mais actuellement, aucun accord n'a pas pu être trouvé entre les différents partenaires. Le contrat de rivière devra rechercher d'autres voies qui permettront de concilier les intérêts des communes, des riverains et d'E.D.F.

Production et Valorisation du Lactosérum issu de la production de St-Nectaire SUR LA ZONE A.O.C.



HIER :

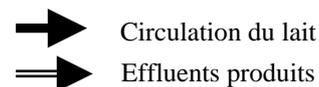
- alimentation animale (bovins, porcins),
- stockage puis épandage sur les champs,
- rejets directs à la rivière sans traitements,
- collecte et mise en valeur industrielle : poudre utilisée par l'industrie agro-alimentaire,

AUJOURD'HUI :

- collecte du lactosérum à destination de 5 laiteries pour la mise en valeur industrielle,
- recherches de solutions pérennes,
- projet d'une étude de traitement des effluents laitiers par groupe s d'exploitations

DEMAIN :

- mise en place de solutions pérennes adaptées aux exploitations,
- poursuite et amélioration de la collecte du lactosérum



QUELQUES CHIFFRES

- 72 communes sont concernées sur le périmètre du contrat et ~300 producteurs pour 5000t de fromage produit/an
- 50 000 000 l de lait/an et 40 000 000 l de lactosérum/an ce qui correspond à une pollution de 5.5t de DBO5/jour soit 90 000 EH/j

2-La problématique spécifique des effluents agricoles

Le périmètre du contrat de rivière Haute-Dordogne recoupe 5 zones d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) : Saint-Nectaire ; Cantal ; Salers ; Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert.

Deux organismes se partagent la filière du fromage de Saint Nectaire :

- le Syndicat Interprofessionnel du Saint Nectaire qui englobe tous les professionnels du domaine,
- l'Union des producteurs de Saint Nectaire fermier, qui comprend seulement les producteurs et qui fait elle-même partie du Syndicat Interprofessionnel.

La production de Saint-Nectaire, essentiellement artisanale, concerne plus de 80% des producteurs présents sur le périmètre du contrat.

C'est pourquoi une attention particulière a été portée sur la gestion des effluents issus de l'activité de cette zone AOC, qui représente 47% du périmètre du contrat de rivière.

Les activités agricoles de ce secteur concernent l'élevage bovin pour le lait et la transformation laitière pour le fromage. Les effluents qui en découlent sont :

- les lisiers
- les eaux vertes, qui sont les eaux de lavage des locaux d'élevage
- le lactosérum ou petit lait, qui est le produit résiduel de la transformation du lait
- les eaux blanches, qui sont les eaux de lavage des équipements utilisés pour le lait et sa transformation éventuelle
- les eaux brunes, qui sont les effluents récupérés sur toutes les surfaces bétonnées et non recouvertes

Les eaux brunes, vertes et blanches sont généralement stockées dans une fosse puis épandues selon les conditions réglementaires. Cependant, de par les conditions climatiques et l'exigence liée au tourisme dans cette zone AOC Saint-Nectaire, les périodes d'épandage sont très restreintes, d'où la nécessité de rechercher des solutions de gestion adaptées aux contraintes locales.

Une étude pour la gestion des effluents issus de la production fromagère sur la zone AOC Saint-Nectaire avait été initialement prévue dans le cadre des études préalables du contrat. Cependant, l'apparition du problème de la *listeria* dans les fromages a obligé le Syndicat du St Nectaire à renforcer prioritairement les aspects sanitaires de la production. Les efforts ont donc porté sur la mise aux normes des ateliers de fabrication avec la mise en place d'un plan de surveillance afin de réduire les risques sanitaires.

C'est seulement par la suite que la profession a souhaité intervenir sur la

gestion des effluents fromagers et d'élevage dans le but de renforcer les aspects sanitaires de la production et de valoriser l'image du Saint-Nectaire. Dans ce cadre, un travail en étroite collaboration avec le Syndicat du Saint-Nectaire et l'Union des producteurs de Saint Nectaire fermier a été réalisé afin d'aboutir au lancement d'une étude pour la définition d'un schéma opérationnel de gestion des effluents agricoles issus de cette zone.

Depuis l'automne 2001, pour répondre de manière urgente aux problèmes de rejets, une collecte du lactosérum a été mise en place sur une partie des exploitations agricoles dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre 5 laiteries et le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) des producteurs de Saint Nectaire fermier créé à l'occasion. Le financement des investissements liés à cette collecte est en cours de négociations entre les partenaires financiers et les acteurs de terrain.

Cette problématique du lactosérum préoccupe les producteurs fromagers mais aussi les gestionnaires de l'environnement. Dans ce cadre, un accord d'interventions a été signé entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Chambre d'Agriculture du Cantal en 1998 afin de favoriser la conciliation des activités économiques et la protection de la ressource en eau. Une grande partie de cet accord est consacrée à l'activité agricole et notamment à la gestion du lactosérum issu de la production fromagère Salers, Cantal fermier et Saint-Nectaire fermier.

Les actions menées sur ce sujet ont abouti à proposer une valorisation du lactosérum par l'alimentation bovine qui peut offrir un recyclage de 100%. La difficulté principale concerne le système de distribution qui doit être étudié pour ne pas demander trop de manipulation et de temps. Pour les étables entravées, des propositions de mise en place d'un dispositif expérimental ont été faites en 1999 et 2000 mais aucun exploitant n'a répondu favorablement. En parallèle, il a été approfondi la distribution d'un mélange de lactosérum et de pulpe de betterave qui donne des résultats techniques et économiques intéressants.

3-La qualité de la ressource en eau (AEP)

Au-delà des eaux superficielles, la ressource en eau constitue une richesse indéniable de la Haute-Dordogne : l'*Eau du Mont-Dore* (Labellisé Produit de Montagne) en est un bel exemple.

La production en eau potable de la Haute-Dordogne concerne majoritairement des sources. Les 140 captages recensés permettent de répondre aux besoins de la population locale. Bien que l'aspect quantitatif ne semble poser aucune difficulté, l'aspect qualitatif reste à surveiller. En effet, la qualité bactériologique des eaux de source est régulièrement mise en cause.

A partir des données issues du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Cantal, actuellement en révision, et des investigations de la MAGE du Cantal, des communes prioritaires pour la préservation de la ressource en eau ont été identifiées. Les préconisations concernent l'engagement d'études diagnostic pour l'identification de l'origine des dégradations et la mise en place des solutions adéquates.

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Corrèze est achevé, et celui du Puy-de-Dôme est actuellement en cours d'élaboration et devrait se terminer courant 2002. Ces schémas ont pour objectif principal l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource, ainsi que la mise en conformité des périmètres de protection des captages.

Le seul pompage en rivière se situe sur le Lys. La préservation du bassin versant de cette rivière constitue donc une nécessité pour garantir une qualité des eaux apte à la consommation humaine. C'est pourquoi, le syndicat des eaux de Bort-les-Orgues a engagé une étude préalable pour définir les périmètres de protection de la zone de pompage. La mise en œuvre de cette étude a démarré en 2002 par l'acquisition de terrains.

Une étude réalisée par le CPIE de la Corrèze sur cette rivière avait conclu que la qualité des eaux de cette rivière risquait d'être perturbée par des pollutions liées à l'activité humaine et qu'il était indispensable de la suivre au cours du temps.

Conclusion :

Au regard de ces résultats et enjeux, le programme d'action du contrat proposé visera à :

- ✓ Ralentir le processus d'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues
- ✓ Garantir une qualité d'eau correcte pour l'alimentation en eau potable
- ✓ Restaurer la qualité des eaux pour répondre aux exigences piscicoles et à la pratique des loisirs nautiques
- ✓ Préserver les espèces et les milieux remarquables

Dynamique fluviale

Le profil en long de la Haute-Dordogne

L'étude du profil en long de la Haute-Dordogne entre le Mont-Dore et la Bourboule réalisée par le LRPC de Clermont-Ferrand en 1983 a permis de mettre en évidence un basculement important.

Celui-ci se manifeste par :

- un surcreusement profond au niveau du Mont-Dore pouvant menacer des ouvrages tels que les ouvrages d'art et les murs de soutènement. Dans ce secteur, le lit s'est creusé d'environ 1 mètre depuis 1927.

- un dépôt en aval de la Bourboule qui augmente les risques d'inondations dans la partie basse de la ville.

L'étude a également permis d'identifier les secteurs où l'incision présente un risque important pour la stabilité des ouvrages publics (quais, ponts...).

L'étude conclut néanmoins à la stabilisation progressive du lit.

Des aménagements sont proposés (seuils noyés et semi-noyés de faibles dimensions, protection de berges, gestion des berges et des atterrissements) pour accélérer cette tendance en tenant compte des aspects piscicoles (migration).

Les retenues hydroélectriques

La Haute-Dordogne possède 5 barrages hydroélectriques qui offrent une puissance maximale de 274,2 millions de Watt. Selon leurs caractéristiques, ces barrages sont exploités de différentes façons :

- les centrales de lac, avec Bort-les-Orgues et la Haute-Tarentaine, qui permettent une mobilisation immédiate pour répondre à la demande énergétique.
- les centrales de la Rhue fonctionnent par éclusées.
- les centrales de la Bourboule et Saint-Sauves fonctionnent au fil de l'eau.

Ces modes d'exploitations impliquent des effets en aval :

- le phénomène d'éclusées se retrouve essentiellement sur la Dordogne en aval de Bort-les-Orgues.
- les difficultés liées à la faiblesse du débit réservé concernent surtout la Tarentaine, l'Eau verte et la Grande Rhue.

Les problèmes les plus récurrents sont localisés sur l'Eau Verte (affluent rive gauche de la Tarentaine) où se situe un barrage qui restitue actuellement un débit réservé au 1/40^e du module. Selon l'article L232-5 du code rural, il devra passer au 1/10^e lors du prochain renouvellement de la concession de la Haute-Dordogne qui aura lieu en 2012. Une modification anticipée de ce débit ne pourrait que satisfaire les exigences piscicoles.

Les vidanges et les transparences:

Les barrages hydroélectriques perturbent le transit sédimentaire en piégeant une partie des matériaux solides issus de l'érosion des pentes des massifs amonts et charriés par les rivières. De plus, ils jouent un rôle de décanteurs pour les effluents urbains et agricoles rejetés en amont.

Deux types d'opération peuvent impacter ces stocks de sédiments : les vidanges et les transparences.

Les vidanges sont réalisées afin de permettre à l'Etat de procéder aux visites décennales. Ces inspections sont imposées sur les grands barrages de plus de 20 mètres de hauteur, par la circulaire 70/15 du 14 août 1970 et ont pour objectif de vérifier l'intégrité de ces aménagements afin de garantir la sécurité publique. Les travaux de maintenance concernant les organes d'exploitation habituellement immergés sont couplés aux inspections. La procédure de vidange des grands barrages est régie par la loi sur l'eau de 1992 à l'article 10 "Opérations avec effets sur le milieu, le biotope et sur les biocénoses". Les vidanges ont lieu en période d'étiage et se déroulent de façon à limiter au maximum le transfert de sédiments vers l'aval dans le respect des arrêtés préfectoraux (suivi de qualité des eaux).

Tous les grands barrages de Haute-Dordogne sont concernés par ces opérations.

Les transparences (chasses) ont été instituées pour faire face aux perturbations que peut impliquer la sédimentation dans la retenue sur le transport solide des rivières et donc sur l'hydrosystème. Elles reposent sur l'adaptation de la gestion des retenues (restitution des débits par la vanne de fond) pour permettre le rétablissement du transport solide et pour limiter l'impact du relargage des sédiments lors d'éventuelles vidanges. Les opérations de transparences sont définies par le SDAGE Adour-Garonne comme des "opérations consistant à limiter l'accumulation de sédiments dans une retenue en rétablissant au droit du barrage le transport solide de la rivière en période de crue." L'objectif est donc de rendre à la rivière ses sédiments par des opérations annuelles régies par des arrêtés préfectoraux. Des suivis de qualité des eaux sont systématiquement réalisés afin de piloter les opérations dans le respect des arrêtés et des écosystème aquatiques. La difficulté pour ces opérations de transparence réside dans la définition des débits de déclenchement qui sont souvent trop élevés et ne permettent pas de réaliser des opérations annuelles. Il est à noter qu'une nouvelle

étude hydrologique de définition des débits seuils de déclenchement pour Vaussaire a eu lieu en 2002.

Les transparences ne peuvent être réalisées sur toutes les retenues.

Aussi, en Haute-Dordogne, seules les retenues de Vaussaire, la Bourboule et Saint-Sauves sont concernées par ces opérations. Ainsi, pour les retenues de la Haute-Tarentaine (Tarentaine et Eau Verte) qui ont une faible capacité, des curages sont effectués par EDF par une solution mécanique.

Les retenues constituent aussi des sites de stockage des déchets flottants issus de l'activité des riverains ou de lessivages de décharges. Ces accumulations de déchets nuisent autant à l'aspect paysager du site qu'à la qualité des eaux. La mise en place de systèmes de récupération de ces déchets limiterait cet impact et valoriserait les retenues.

La récupération des déchets flottants pourrait s'organiser sur la retenue de Vaussaire mais semble difficile sur le barrage de la Bourboule en l'absence d'un dégrilleur. La réflexion qui est actuellement menée à l'échelle du bassin versant de la Dordogne sur la gestion des déchets flottants apportera des éléments de réponses pour définir des priorités d'actions.

Conclusion :

Le programme d'action du contrat visera à :

- ✓ Garantir la stabilité des ouvrages dans les secteurs soumis à l'incision
- ✓ Limiter les risques d'inondation liés aux dépôts de matériaux
- ✓ Améliorer la gestion des débits :
 - débits réservés sur la Tarentaine,
 - suivi de qualité des eaux lors des opérations de vidanges et transparences.

Espèces et milieux

La végétation riveraine des cours d'eau

Décrite dans la cartographie écologique réalisée en 1998, la végétation riveraine est dense et variée. Les zones de gorges, difficiles d'accès, sont préservées de toute pollution ou nuisance, et servent de refuges naturels pour la faune locale tandis que les secteurs plus accessibles et plus régulièrement visités (pêcheurs, riverains ou touristes) sont soumis à quelques dégradations (notamment au niveau des berges dans les secteurs d'élevage lorsque le bétail va boire à la rivière).

Les secteurs urbanisés (particulièrement les villes du Mont-Dore et la Bourboule) sont envahis par la renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Cette plante d'ornement opportuniste a colonisé les berges des cours d'eau au niveau des agglomérations où elle a supplanté les espèces végétales locales comme l'aulne (appelé localement "vergne"), le frêne ou le saule, qui ont un fort pouvoir stabilisateur des berges.

L'élimination de cette espèce est une action écologique importante afin de garantir une stabilisation des berges, un retour des espèces locales, et d'éviter une dissémination de la plante vers l'aval. Lors des crues, la renouée est par ailleurs facilement emmenée et s'accumule dans les barrages et aux radiers des ponts.

Les organisations déjà en place...

Le département de la Corrèze a mis en place un schéma départemental de gestion des cours d'eau visant à proposer des modes d'intervention en fonction des besoins et des enjeux de chaque sous-bassin. Les cours d'eau en amont de Bort-les-Orgues ont fait l'objet de propositions de valorisation :

- la constitution et la structuration de la maîtrise d'ouvrage
- la création d'une C.O.R. (Cellule Opérationnelle Rivière)
- l'évaluation des besoins de restauration piscicole
- la mise en valeur halieutique des cours d'eau
- une gestion adaptée des boisements de berges en fonction des enjeux (halieutisme, mise en valeur du patrimoine...)
- la protection des écosystèmes remarquables et des espèces (loutre, écrevisse à pattes blanches, moule perlière, agrion à lunule...)

Ces propositions rejoignent les préoccupations générales que l'on peut recenser sur l'ensemble du périmètre du contrat de rivière.

Des initiatives locales ont déjà été engagées sur la Haute-Dordogne par plusieurs structures intercommunales (Sancy-Artense, Pays de Gentiane, Sumène-Artense en collaboration avec EDF, Syndicat de Bort-les-Orgues) qui mettent en place des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien régulier sur la majorité des cours d'eau du périmètre (Dordogne, Burande, Mortagne, Tarentaine, Tialle, Véronne, Petite Rhue, la partie aval de la Grande Rhue, le Lys). L'entretien est réalisé soit par une entreprise privée, soit par une équipe d'insertion.

Le bassin versant de la Santoire a fait l'objet d'une étude diagnostique qui a permis d'identifier les actions prioritaires à mener sur la rivière en matière d'entretien de berge ou d'aménagement de seuils. La mise en œuvre de ces actions s'est faite ponctuellement à l'initiative des communes. Par exemple, la commune de Ségur-les-Villas (Cantal) s'est engagée dans la restauration de 3 km de berge de la Santoire afin de mettre en place un parcours de pêche.

Un diagnostic similaire a été réalisé sur le bassin versant du Lys qui synthétise les caractéristiques de la zone, les problématiques et les propositions d'aménagements qui en découlent. Les conclusions préconisent un entretien modéré afin de préserver le patrimoine du Lys et notamment les secteurs propices à la vie piscicole.

Sur l'ensemble du bassin versant, plusieurs équipes d'entretien ont été constituées. Certaines font partie d'une structure intercommunale (ex : communauté de communes Sancy-Artense) ou d'une association (association des gorges de la Dordogne) qui, dans ce cas, peut intervenir comme prestataire de service.

A ce jour, l'entretien des rivières reste généralement ponctuel, et sur l'initiative des communes, de leurs groupements ou des associations de pêche. Les projets d'entretien devront néanmoins associer les propriétaires riverains, pour les sensibiliser à l'entretien des cours d'eau.

Les milieux remarquables

Les tourbières du bassin de la Rhue et les gorges de l'Avèze sont identifiées comme Zones Vertes dans le SDAGE Adour-Garonne, c'est à dire « des écosystèmes aquatiques et zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin» (Mesure A3 du SDAGE).

D'après la cartographie écologique de 1998 et les données recueillies auprès des services gestionnaires (Conseils Généraux, D.D.A.F., Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et DIREN), les nombreuses zones humides du bassin constituent des secteurs importants de par leurs fonctions hydrauliques (zone tampon) et écologiques (présence d'espèces remarquables : drosera, saule des lapons, agrion à lunules...). Une mauvaise gestion de ces zones pourrait nuire à leur rôle régulateur et aux espèces qui en dépendent. L'élevage intensif et le drainage sont les principaux facteurs qui perturbent ces milieux.

La Haute-Dordogne possède un fort potentiel écologique comme le montre la présence

de nombreuses ZNIEFF, ZICO, Sites Classés ou inscrits, ou Sites Natura 2000.

Plusieurs sites Natura 2000 ont été retenus sur le périmètre du contrat et les documents d'objectifs sont en cours d'élaboration : les gorges de la Rhue par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne (C.R.P.F), les Monts-Dore par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (document validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet)...

Le travail d'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 des Gorges de la Rhue est terminé pour la partie cantalienne et la gestion du site est assurée par l'Agence Cantal-Haute-Loire de l'ONF.

D'autres sites sont actuellement à l'étude comme le Cézallier et l'Artense, et les documents d'objectifs seront étudiés prochainement.

Sur la partie limousine, 2 ZNIEFF ont été recensées. Elles constituent une base de zonage des espaces naturels remarquables. Au même titre que les espaces auvergnats déjà analysés, la partie limousine du périmètre du contrat de rivière devra faire l'objet d'une identification de modalités de gestion adaptées afin de préserver et valoriser ces milieux.

Dans ce cadre, le Conseil Général de la Corrèze prévoit d'engager une étude afin de définir, à l'échelle du département, des zones déterminantes d'un point de vue écologique et d'identifier les actions de gestion et de valorisation correspondante.

Les poissons

La Haute-Dordogne accueille de nombreuses espèces recherchées par les pêcheurs (truite, ombre, sandre, brochet...).

En matière de gestion piscicole, les Plans Départementaux de Gestion Piscicole des départements concernés sont en cours d'élaboration conformément à l'article L233.3 du code rural, celui de la Corrèze étant terminé. Ces documents visent à réaliser un état des lieux en matière de potentialités piscicoles et à proposer des modalités de gestion qui s'appliqueront aux associations locales. Ces programmes devraient se terminer au cours de l'année 2002.

Malgré les bonnes potentialités piscicoles naturelles du bassin, des déversements locaux de poissons sont occasionnellement réalisés afin de répondre aux exigences des pêcheurs.

Dans l'attente des conclusions des plans de gestion, une coordination des différentes AAPPMA du bassin versant en matière d'alevinage et de rempoissonnement serait souhaitable afin de préserver l'équilibre du milieu. Cet objectif pourrait être atteint avec l'établissement de plans d'alevinage en localisant les déversements dans le temps et l'espace.

Les nombreux cours d'eau de la Haute-Dordogne constituent des secteurs favorables à la reproduction des poissons et leur ouverture constitue un atout majeur pour la reproduction piscicole.

Les Schémas Départementaux à Vocation Piscicole et Halieutique (SDVPH) des 4 départements ont mis en évidence des problèmes de migration de la truite fario (*Salmo trutta fario*) liés à la présence de nombreux obstacles.

Aucun des cours d'eau de la Haute-Dordogne, n'est classé au titre de l'article L232-6 du code rural et aucun n'est classé « axes bleus » au titre du SDAGE Adour-Garonne.

Cependant, 3 cours d'eau sont soumis à la réglementation des rivières réservées où tout nouvel aménagement hydroélectrique est interdit (Article 2 de la loi du 16 octobre 1919 modifié par la loi du 15 juillet 1980 et du 29 juin 1984) :

- la Tarentaine pour sa partie cantalienne
- le Dognon en Corrèze
- le Chavanon en amont de la N89

Les SDVPH, ainsi que la cartographie écologique, ont permis de recenser les seuils infranchissables ou difficilement franchissables sur la Haute-Dordogne et de définir les priorités d'intervention.

Les seuils rencontrés sont de différents types :

- les barrages utilisés pour l'exploitation hydroélectrique : ils rendent la migration impossible de par leur hauteur qui varie de quelques mètres (Saint-Sauves, Puy-de-Dôme) à une centaine de mètres (Bort-les-Orgues). Sur les sept barrages recensés (EDF et SDEM) sur le périmètre du contrat de rivière Haute-Dordogne, seul celui de Saint-Sauves possède une échelle à poisson. Il faut rajouter à ces grands barrages, la présence de plusieurs microcentrales qui peuvent aussi constituer des obstacles à la migration (ex : microcentrale de Champs-sur-Tarentaine, Cantal).

- les ouvrages de soutènement d'ouvrage (pont, tunnel ou voie ferrée) : ils forment des radiers lisses parfois difficilement franchissables. Ce type d'ouvrage se retrouve sur la Dordogne dans la traversée du Mont-Dore et de la Bourboule, sur le Chavanon au niveau du tunnel de la carrière et sur la Clidane en amont de sa confluence avec le Chavanon. Au niveau du Mont-Dore, le phénomène de creusement du lit accentue la hauteur des seuils, multipliant ainsi les difficultés de franchissement.

- les ouvrages d'amenée pour l'alimentation de pisciculture (le moulin de Sainte-Elisabeth sur la Burande) ou de prise d'eau potable (la digue des plaines sur le Lys).

Les autres espèces animales remarquables

La loutre est l'une des espèces présentes sur l'ensemble du haut bassin de la Dordogne. L'étude du potentiel de recolonisation de la loutre sur la Haute-Dordogne a mis en évidence un retour des populations de loutre sur ce secteur depuis 1970. Aucun aménagement spécifique n'est donc nécessaire mais les recommandations formulées dans cette étude s'intègrent dans d'autres thèmes du contrat, et notamment pour la définition des cahiers des charges liés à l'entretien des berges.

Le haut bassin de la Dordogne abrite aussi d'autres espèces remarquables comme la Barbastelle d'Europe (*Barbastellus barbastellus*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*), la Moule perlière, l'Ecrevisse à pattes blanches (indicatrice biologique de la qualité des eaux), l'Agrion à lunules...

Ces espèces possèdent un intérêt écologique et patrimonial évident.

La préservation des habitats constitue la principale condition pour leur maintien sur la Haute-Dordogne.

Conclusion :

Le programme d'action du contrat visera à :

- ✓ Restaurer et entretenir la végétation des berges dans les secteurs dégradés en prenant en compte la présence des espèces remarquables
- ✓ Valoriser l'attrait paysager des cours d'eau
- ✓ Résorber les décharges sauvages
- ✓ Favoriser la migration piscicole
- ✓ Encourager le maintien des zones humides
- ✓ Favoriser la pratique des loisirs nautiques dans le respect de la sensibilité des milieux

Mise en valeur touristique

Les paysages

L'étude de mise en valeur paysagère et touristique de la Haute-Dordogne a recensé les atouts et les faiblesses du secteur en matière de paysages et de tourisme. Un certain nombre de dégradations identifiées réduisent l'attrait naturel des cours d'eau.

La Haute-Dordogne regroupe de nombreux points forts paysagers qui sont plus ou moins facile d'accès : les zones sauvages et escarpées comme les vallées d'érosion ou gorges, les zones où la rivière est accessible à tous comme les sources de la Dordogne, les cours d'eau au passage des villes, les points de vue sur les gorges, les ponts, certaines cascades (Grande cascade, cascade de vernières, cascade du Sarthe, ...).

Les cours d'eau au passage des villes sont délaissés par les riverains et « cachés » par des haies ou des murs (le Mont-Dore ; la Bourboule ; Riom-ès-Montagnes). Enfin, certains sites (cascades, sentiers de randonnée) sont dégradés par la présence de déchets...

Les points les plus facilement accessibles se trouvent généralement dégradés au profit d'une activité plus rentable ou par abandon du site (présence de déchets divers, absence d'information...). Par exemple, les sources de la Dordogne sont méconnues car « masquées » par les aménagements liés aux pistes de la station de ski du Mont-Dore. La Dordogne possède une renommée touristique très forte mais le délaissement de ses sources nuit certainement à la valorisation de cette image.

Les activités sportives

Les activités proposées sur la Haute-Dordogne attirent de nombreux touristes recherchant une nature sauvage et préservée. En hiver, elles sont axées sur le ski alpin et le ski de fond, les randonnées en raquette, alors que l'été est plutôt consacré aux randonnées pédestres, équestres et VTT, au parapente, et à la découverte du patrimoine culturel, écologique et paysager.

Les activités nautiques se développent sur les lacs et retenues comme Bort-les-Orgues (baignade, planche à voile, voile, ski nautique) et Lastiouilles (voile, baignade) pour les plus importantes. Les plans d'eau des barrages EDF possèdent déjà des bases nautiques très actives qui accueillent de nombreux touristes chaque année. Sur Bort-les-Orgues, on recense 3 points de baignade surveillés par la D.D.A.S.S. du Cantal dont la qualité bactériologique des eaux est classée de moyenne à bonne.

La D.D.A.S.S. de la Corrèze suit également un point de baignade situé à Sarroux-Les Aubazines dont la qualité bactériologique est classée de moyenne à bonne.

Le potentiel pêche constitue également un atout de la Haute-Dordogne qui propose différents types de pêche : la truite fario ou l'ombre commun en rivière, le brochet ou le

sandre dans les lacs naturels ou artificiels, la carpe en étangs... Occasionnellement, la pêche sous glace est possible dans le lac de Guéry qui appartient à EDF mais pour lequel une convention a été passée avec l'AAPPMA du Mont-Dore. Ce potentiel est encore mal connu et semble souffrir d'une répartition inégale des pratiques.

Le canoë-kayak

Le Schéma Interdépartemental des Loisirs Nautiques du Bassin de la Dordogne réalisé par E.P.I.DOR rappelle que plusieurs cours d'eau de la Haute-Dordogne sont praticables pour le canoë-kayak : la Dordogne, le Chavanon, la Burande, la Rhue. Ils offrent des parcours de navigation allant de difficultés classées II (navigation animée par endroit) à V (navigation très difficile).

Les gorges d'Avèze ont longtemps été le centre de ralliement des amateurs de navigation mouvementée puisqu'elles constituent un parcours sportif aux attraits naturels importants. Le tronçon de rivière entre Saint-Sauves et Chalameyroux propose un parcours d'eaux vives de classe III (navigation mouvementée) et IV (navigation difficile) réservé aux kayakistes confirmés. Actuellement, une descente annuelle est programmée au printemps (le 1^{er} mai) pour les passionnés du site dans le cadre d'une convention nationale passée avec EDF.

(La pratique du canoë à l'aval de la Bourboule ne peut se faire qu'au travers de convention avec EDF afin d'assurer un débit d'eau suffisant. Cependant, le barrage de La Bourboule peut difficilement assurer ce débit car il fonctionne au fil de l'eau. Seuls des lâchés ponctuels sont possibles mais sur une faible durée en raison de la faible capacité de la retenue.)

La pratique du canoë-kayak tient une place importante sur la retenue de Bort-les-Orgues. Cette activité a des répercussions positives sur le complexe de tourisme et de loisirs des Aubazines. La plage constitue un point de départ des activités canoë mais celle-ci ne possède ni un confort, ni une esthétique à la hauteur des exigences touristiques actuelles. Le développement de ce secteur serait un atout touristique important pour la retenue de Bort-les-Orgues.

Conclusion :

Le programme d'action du contrat visera à :

- ✓ Encourager le développement des activités touristiques liées à l'eau
- ✓ Inciter la restauration de la pratique du canoë-kayak dans les gorges d'Avèze

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les enjeux du Contrat de Rivière Haute-Dordogne :

Le Contrat de Rivière Haute-Dordogne est bâti sur les résultats de l'analyse des préoccupations globales (bassin versant de la Dordogne) et locales (bassin versant de la Haute-Dordogne) dans un objectif de développement durable. Le programme d'actions obtenu s'appuie donc sur une forte concertation des différents partenaires dans un but de gestion intégrée, cohérente et justifiée, du bassin versant.

1. la reconquête de la qualité des eaux avec comme priorités :
 - l'assainissement de l'agglomération du Mont-Dore, La Bourboule, Murat-le-Quaire,
 - la réduction des effluents fromagers,
 - la lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues,
2. la gestion écologique des cours d'eau,
3. la préservation des milieux, la protection des espèces et des milieux remarquables (réhabilitation et entretien des berges, recolonisation de la loutre, gestion piscicole),
4. la valorisation touristique et paysagère du territoire.

VOLET A : Qualité des eaux des cours d'eau et des retenues

Enjeux

- ✓ Eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues
- ✓ Alimentation en eau potable
- ✓ Pêche
- ✓ Espèces remarquables : poisson, loutre, écrevisse, moule perlière
- ✓ Milieux remarquables : tourbières, lac glaciaire
- ✓ Baignade et activités nautiques

L'EUTROPHISATION



Objectifs

- ✓ Ralentir le processus d'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues
- ✓ Garantir une qualité d'eau correcte pour l'alimentation en eau potable
- ✓ Restaurer la qualité des eaux pour répondre aux exigences piscicoles et à la pratique des loisirs nautiques
- ✓ Préserver les espèces et les milieux remarquables

1. Restauration de la qualité des eaux

Axe 1 : Amélioration de l'assainissement des collectivités

Réf : Etudes qualité DIREN (1996, 1997), E.P.I.DOR. (1994, 1997, 1998, 2000), Rapports SATESE et MAGE, résultats présentés à partir de la page 9

La restauration qualitative des eaux superficielles implique l'engagement de différents types d'actions concernant l'assainissement :

- ✓ Etudes préalables : Schéma Communal d'Assainissement (SCA), diagnostic de station ou de réseaux,
- ✓ Réseaux : Travaux de réhabilitation ou de création de réseaux de collecte,
- ✓ Création d'un système d'assainissement,
- ✓ Amélioration de l'assainissement existant,
- ✓ Travaux complémentaires : création de bassins d'orage, retrait de conduites abandonnées,
- ✓ Information et sensibilisation afin d'optimiser l'investissement et le fonctionnement des équipements.

Les priorités d'actions ont été définies d'après les études qualité réalisées entre 1996 et 2000 (notamment pour les communes du SIVOM Haute-Dordogne), les rapports de visite des SATESE du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et de la Creuse, de la MAGE du Cantal et en fonction des priorités départementales.

Travaux :

Le programme de travaux identifié dans l'étude menée par Saunier-Environnement s'articule autour de trois axes :

- des études préalables
 - les études opérationnelles sur les secteurs "points noirs" identifiées

pour éliminer les urgences et les problèmes connus. Il s'agit d'études de type "diagnostic" mais limitées à un secteur géographique particulier et comprenant un projet de travaux détaillé,

- des diagnostics des réseaux communaux permettant une définition des travaux sur le moyen terme.
- des travaux sur les réseaux dans les secteurs prioritaires qui vont permettre une réduction significative des eaux parasites et l'amélioration du fonctionnement de la station et augmenter la pertinence des diagnostics communaux
- des travaux de mise aux normes de la station d'épuration.

A partir de ce programme, la priorité sera portée sur la limitation des eaux parasites du réseau syndical et des réseaux communaux.

Information/Sensibilisation :

La problématique de gestion des boues se retrouve sur l'ensemble du bassin versant. Les systèmes d'épuration des eaux usées présents ou à venir sont amenés à produire des boues dont l'élimination est encore incertaine. L'animation du contrat de rivière suivra cette problématique par une sensibilisation et une information des communes en ce qui concerne les techniques d'épandage en collaboration avec les services techniques départementaux compétents.

Concernant l'assainissement autonome, il pourrait être envisagé, dans le cadre de l'animation du contrat de rivière, une sensibilisation des collectivités sur l'obligation de créer un service de contrôle des assainissements autonomes.

Suivi du fonctionnement des installations :

Afin de développer un suivi de l'entretien et du fonctionnement des installations, un technicien pourra être recruté au sein de structures intercommunales ayant la compétence assainissement. Il aura un rôle d'interface entre les employés responsables de l'entretien des stations d'épuration et les services gestionnaires afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes de traitement.

Ce même technicien pourra avoir des compétences complémentaires pour l'entretien des cours d'eau dans le but de suivre et coordonner l'entretien régulier des cours d'eau.

A l'heure actuelle, des projets de recrutement de personnel spécialisé émergent dans différentes structures. C'est le cas pour la communauté de communes de Murat, celle du Pays de Gentiane ou celle de Sancy-Artense.

Partenaires financiers : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Conseils Généraux, Etat.

Partenaires techniques : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, SATESE du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, MAGE du Cantal.

Indicateurs : EH raccordés, EH traités, Nombre de SCA, Nombre de plans d'épandage des boues d'épuration - Indices de qualité des eaux

Tableau 1. Récapitulatif des actions visant à réduire les pollutions d'origines domestiques

Dpt	Actions	Coût à K€ HT	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
	Etudes			
63	Diagnostic des réseaux communaux du Mont-Dore ; La Bourboule et Murat-le-Quaire (*)	67	Communes de La Bourboule, du Mont-Dore et de Murat le Quaire	2003
63	Etude points noirs (diagnostic-détaillé-étude avant-projet) sur secteurs prioritaires identifiés en 2001	31	SIVOM de la Haute-Dordogne	2003
63	Poursuite étude points noirs sur secteurs repérés en 2001 (le Mont Dore, la Bourboule et Murat le Quaire)	50	SIVOM de la Haute-Dordogne	2004
63	SCA Bagnols	18	Commune Bagnols	2003
63	SCA Saint-Sauves	15	Commune Saint-Sauves	2004
63	SCA Egliseneuve d'Entraigues	15	Commune Egliseneuve d'Entraigues	2003
15	SCA Champs-sur-Tarentaine	21	Commune Champs-sur-Tarentaine	2003
15	SCA Le Claux	12	Commune Le Claux	2003
15	SCA Saint-Amandin (en cours)	18	Commune Saint-Amandin	2003
	Réseaux			
63	Travaux suite à étude points noirs : amont Mont Dore	66	SIVOM de la Haute-Dordogne	2003 2004 2005 2006 2007
63	Travaux suite à étude points noirs : La Bourboule (F. Renest, Fayolle, arrivée Murat)	111	Commune La Bourboule	2003 2004 2005 2006 2007
63	Travaux suite à étude points noirs : Mont Dore (eaux parasites)	302	Commune du Mont-Dore	
63	Travaux suite à étude points noirs : Murat le Quaire (eaux parasites, eaux pluviales)	49	Commune de Murat le Quaire	2004
19	Réhabilitation réseau Merlines et Eygurande	762	Com com Pays d'Eygurande	2004
15	Raccordement camping à la station de Condat (TRAVAUX EFFECTUES)	0	Commune Condat	2003
15	Création réseau de collecte à Saint-Bonnet-de-Condat	184	Commune Saint-Bonnet-de-Condat	2003
63	Travaux réseaux Bagnols	A définir	Commune Bagnols	
63	Travaux réseaux Saint-Sauves	A définir	Commune Saint-Sauves	
63	Travaux réseaux Messeix	A définir	Commune Messeix	
63	Travaux réseaux Egliseneuve d'Entraigues	A définir	Commune Egliseneuve d'Entraigues	
63	Travaux réseaux Picherande	A définir	Commune Picherande	
15	Travaux réseaux Le Claux	A définir	Commune Le Claux	2003
15	Travaux réseaux Saint-Amandin	A définir	Commune Saint-Amandin	2003
15	Travaux réseaux Champs-sur-Tarentaine	A définir	Commune Champs-sur-Tarentaine	2003 2004 2005 2006
	Systèmes d'assainissement			
19	Réhabilitation station Merlines-Eygurande	1143	Com com Pays d'Eygurande	2003
15	Création station Condat	400	Commune Condat	2003
63	Création station La Tour d'Auvergne	457	Commune La Tour d'Auvergne	2004
63	Réhabilitation de la station d'épuration SIVOM Haute Dordogne : mise en place du traitement de l'azote et mise aux normes	3354	SIVOM Haute-Dordogne	2004
63	Mise en place de l'autosurveillance sur la StEp SIVOM Haute Dordogne	23	SIVOM Haute-Dordogne	2003
15	Réhabilitation station Riom-ès-Montagnes	191	Commune Riom-ès-Montagnes	2003
63	Réhabilitation station Camping municipal La Tour d'Auvergne	15	Commune La Tour d'Auvergne	2003
15	Création station Saint-Bonnet-de-Condat	184	Commune Saint-Bonnet-de-Condat	2003
63	Travaux station Bagnols	A définir	Commune Bagnols	
63	Travaux station Saint-Sauves	A définir	Commune Saint-Sauves	
63	Travaux station Messeix	30	Commune Messeix	2003
63	Travaux station Egliseneuve d'Entraigues	A définir	Commune Egliseneuve d'Entraigues	
63	Travaux station Picherande	A définir	Commune Picherande	
15	Travaux station Le Claux	A définir	Commune Le Claux	2003 2004 2005 2006 2007
15	Travaux station Saint-Amandin	A définir	Commune Saint-Amandin	2003 2004 2005 2006 2007
15	Travaux station Champs-sur-Tarentaine	A définir	Commune Champs-sur-Tarentaine	2003 2004 2005 2006 2007
	Travaux complémentaires			
63	Travaux suite à étude points noirs : bassin d'orage	793	SIVOM Haute-Dordogne	2003
63	Travaux sur la conduite aval Bourboule du collecteur syndical (réhabilitation ou remplacement)	448	SIVOM Haute-Dordogne	2003
63	Travaux Bvd Choussy (dessablement) et Clémenceau (eaux parasites) à La Bourboule	264	Commune la Bourboule	2003
63	Travaux conduite autour de Choussy (bassin d'orage) au Mont Dore	239	SIVOM Haute-Dordogne	2003
63	Travaux conduite autour de Choussy (conduite + poste de refoulement)	427	SIVOM Haute-Dordogne	2003
19	Mise en conformité de la filière boue de la station de la Celette	61	Hôpital la Celette	2003
TOTAL =		9750		

Axe 2 : Gestion des effluents agricoles

Réf : Données du Syndicat du Saint-Nectaire (voir page 13)

La production du Saint Nectaire est essentiellement artisanale et les unités de production sont le plus souvent des petits ateliers fermiers. La pollution engendrée par le lactosérum est diffuse et très difficile à quantifier. Cependant, l'étude sur l'eutrophisation de Bort-les-Orgues a identifié l'agriculture comme principal responsable des apports en phosphore et en azote dans la retenue. C'est pourquoi une étude diagnostique a été intégrée dans les études préalables du contrat de rivière. Celle-ci n'a pas été réalisée suite à des difficultés de mise en œuvre (maître d'ouvrage mal informé, problèmes de *listeria*, autres priorités pour le syndicat).

Le Comité National d'Agreement réuni le 13 novembre 2002 souhaite que la gestion des effluents fromagers puisse bénéficier d'une pérennité dans le temps. Il est demandé qu'une étude économique soit engagée afin de préciser l'impact des fluctuations du prix du lactosérum.

Un cahier des charges de cette étude est en cours de rédaction et le montant affecté en 1999 devra nécessairement être revu.

En complément des programmes déjà en cours (PMPOA, accord d'intervention Chambre d'Agriculture du Cantal et Agence de l'Eau Adour-Garonne), la gestion des effluents issus de cette production fromagère artisanale pourra s'organiser en plusieurs étapes :

La collecte

Elle constitue une solution d'urgence mise en place pour permettre aux producteurs d'éliminer leurs effluents afin de répondre aux obligations réglementaires. Cette solution, dépendante de la valeur marchande du lactosérum, est garantie pour une durée minimum de 5 ans selon les termes du protocole d'accord signé entre le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) des producteurs fermiers et un groupement de collecteurs. Dans ce document, les laiteries se sont engagées à collecter et traiter le lactosérum de tous les producteurs adhérents au GIE pour une durée de 5 ans reconductible, afin d'amortir au mieux le matériel investi.

Le traitement

Aujourd'hui, les efforts ont surtout été concentrés sur la mise en place de la collecte au travers de nombreuses réunions techniques entre les producteurs de fromage, les collecteurs et les différents partenaires financiers.

Le financement de la collecte sera assuré en partie par les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, les Conseils Généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme, la Région Auvergne et l'Etat.

Les modalités financières de la pérennisation de cette démarche seront recherchées dans le cadre de l'étude de schéma directeur de gestion des effluents proposés ci-après.

Une étude réalisée en 2002 par des étudiants de l'Université de Limoges fait ressortir qu'il existe un grand nombre de techniques pour traiter les effluents mais que les exploitations fromagères de la haute Dordogne dans leur majorité ne rejettent pas assez d'effluents pour les mettre en œuvre facilement. S'ajoute également le problème des financements de ces dispositifs.

Un diagnostic plus précis du type d'exploitation existant sur le haut bassin permettra d'ouvrir d'autres voies de travail et d'adapter des solutions de traitement des effluents laitiers au contexte local.

A titre d'exemple : les producteurs proches pourraient en se regroupant mettre en œuvre certains systèmes de traitement des effluents et ainsi réduire les coûts. Cette solution demande un important travail de sensibilisation et d'information qui pourra être mise en œuvre dans le volet animation et communication du contrat de rivière.

La gestion

La réalisation d'un diagnostic de la zone (systèmes de production, mode de gestion actuel des effluents, projets de développement de l'exploitation...) permettra la formulation de scénarios opérationnels pour chaque type d'exploitation. Une politique de gestion cohérente (Schéma directeur opérationnel) pourra être mise en place et prendra en compte les objectifs de préservation du milieu récepteur mais aussi ceux de développement et de valorisation de la production en zone AOC Saint-Nectaire.

Les différentes pratiques agricoles utilisées pourront être, en même temps, diagnostiquées afin de définir les mises aux normes nécessaires.

La sensibilisation

Afin d'atteindre les objectifs visés, l'engagement de tous les partenaires est indispensable. Celui-ci pourra se concrétiser sous la forme d'un accord cadre entre le Syndicat du Saint-Nectaire, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, les DDAF du Puy-de-Dôme et du Cantal et le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Partenaires financiers : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Etat...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Chambres d'Agriculture, D.D.A.F. du Puy-de-Dôme et du Cantal ...

Indicateurs : Nombre de producteurs aménagés, volume de lactosérum collecté

Tableau 2. Récapitulatif des actions de limitation des effluents agricoles

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>K€HT</i>		
15-63	Schéma directeur de gestion des effluents	89,00	Syndicat Saint-Nectaire	2004
15-63	Travaux consécutifs à l'étude	<i>A définir</i>	Producteurs	
TOTAL =		89		

Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries

Réf : Etude E.P.I.DOR. sur le bassin versant de la Rhue (1997)

On recense sur le bassin de la Haute-Dordogne de nombreuses laiteries réparties dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal.

La laiterie Besnier-Valmont à Riom-ès-Montagnes (production laitière de 604 000 l/j) possède depuis 1995 un système d'épuration (boues activées de 25 000 Equivalents Habitants) qui fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction des Services Vétérinaires du Cantal.

Pour les autres laiteries, des systèmes de traitement adaptés sont à mettre en place ou à améliorer afin de limiter leur impact sur le milieu récepteur.

Sur la commune de Dienne, le SCA a identifié comme première priorité la création d'un traitement approprié à l'exutoire de la laiterie située au bord de la Santoire.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Loire-Bretagne...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Loire-Bretagne, D.S.V., D.D.A.S.S. du Puy-de-Dôme et du Cantal, SATÉSE du Puy-de-Dôme et MAGE du Cantal...

Indicateurs : Nombre d'EH traités ; taux de dépollution

Tableau 3. Récapitulatif des actions de limitation des rejets industriels

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>K€HT</i>		
15	Assainissement de la laiterie de Condat	1220	Laiterie Walchly	2003
15	Etude et travaux d'assainissement de la laiterie de Dienne	61	Laiterie Dienne	2003 2005
63	Etude et Travaux d'assainissement de la laiterie de Tauves	305	Laiterie Auvermont	2004
TOTAL =		1586		

Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs

Sensibilisation

Réf : Etude E.P.I.DOR. sur les affluents de la Dordogne dans le Puy-de-Dôme (1998), SDVPH de la Creuse, voir page 11, SDAGE Loire-Bretagne.

Pour limiter l'impact négatif des étangs et petits plans d'eau sur les cours d'eau, il est indispensable que toute nouvelle construction d'étangs, exceptionnellement autorisée, s'accompagne systématiquement d'un ensemble de mesures techniques et financières permettant d'équiper chaque plan d'eau de dispositifs annexes dans un but de préservation du patrimoine piscicole. Selon le respect des orientations du SDAGE Loire-Bretagne, les mesures de préservation pourraient être :

- Eviter la construction d'étang directement sur le cours d'eau mais plutôt en dérivation
- Proposer la construction d'un système de vidange dit « de type moine » pour limiter l'impact thermique en aval
- Mettre en place des dispositifs empêchant la vase de se déposer en aval (bassins de décantation)
- Mieux informer les futurs propriétaires sur leurs obligations vis à vis du respect du patrimoine naturel
- Limiter l'introduction d'espèces de poissons indésirables dans le milieu aquatique naturel en proposant l'équipement d'une pêcherie fonctionnelle.

Une sensibilisation dans le cadre de l'animation du contrat sera organisée en collaboration avec les services compétents.

Cette démarche est déjà engagée dans les départements de la Corrèze et de la Creuse qui sont déjà très sensibilisés à cette problématique. Elle sera développée prioritairement dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal.

Aménagements :

Sur les étangs déjà existants, l'impact sur la Ramade, affluent du Chavanon, a pu être mis en évidence. Cet étang dégrade la qualité des eaux sur plusieurs kilomètres.

La mise en place d'un moine limitera l'échauffement estival sur ce ruisseau classé en première catégorie.

Cette action est évaluée à 45,73 € et la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par le propriétaire de l'étang ou la commune.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils Généraux de la Creuse et du Puy-de-Dôme, Conseil Régional d'Augergne, Etat...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, D.D.A.F. de la Creuse et du Puy-de-Dôme

Tableau 4. Récapitulatif des actions de limitation de l'impact des rejets

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>K€HT</i>		
23	Installation d'un moine sur l'étang de la Ramade	46	Commune de Flayat	2003
TOTAL =		46		

Axe 5 : Amélioration de la qualité de la ressource (AEP)

Réf : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Cantal - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable de la Corrèze - Données MAGE - page 13

Selon les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Cantal (*Conseil Général du Cantal, 1996*, actuellement en cours de mise à jour, sa révision est prévue fin 2002) et de la Corrèze (*Conseil Général de la Corrèze, 2001*), et les données de la MAGE du Cantal, plusieurs communes méritent une attention particulière pour l'amélioration et la sécurisation de la ressource en eau.

Plus localement, le Syndicat des eaux de Bort-les-Orgues a terminé en 2002 une étude préalable pour la définition d'une zone de protection de la zone de pompage située sur le Lys. Les conclusions ont permis de démarrer l'acquisition des terrains entourant le site de pompage.

Actions :

L'amélioration de la qualité de la ressource dépend de l'origine de la dégradation :

- ✓ Problème de réseaux : désinfection du réservoir ou des canalisations
- ✓ Problème de ressource : définition de périmètres de protection, système de traitement

L'origine des dégradations doit être préalablement déterminée par une série d'études diagnostique.

Selon le SDAEP du Cantal, une dizaine de communes doivent entreprendre des actions pour garantir la qualité des eaux distribuées.

Ce type d'action pourrait être réalisé dans le cadre des intercommunalités afin d'envisager la gestion de la ressource AEP à une plus grande échelle, plus cohérente.

A l'instar des conclusions du SDAEP du Puy-de-Dôme (actuellement en voie de finalisation), celles du SDAEP de la Corrèze devront être intégrées dans la mise en œuvre des actions du contrat de rivière.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Conseil Général du Cantal...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, D.D.A.S.S. et MAGÉ du Cantal, D.D.A.S.S. du Puy-de-Dôme et de la Corrèze...

Indicateurs : Nombre de périmètres mis en place ; longueur de réseaux réhabilités

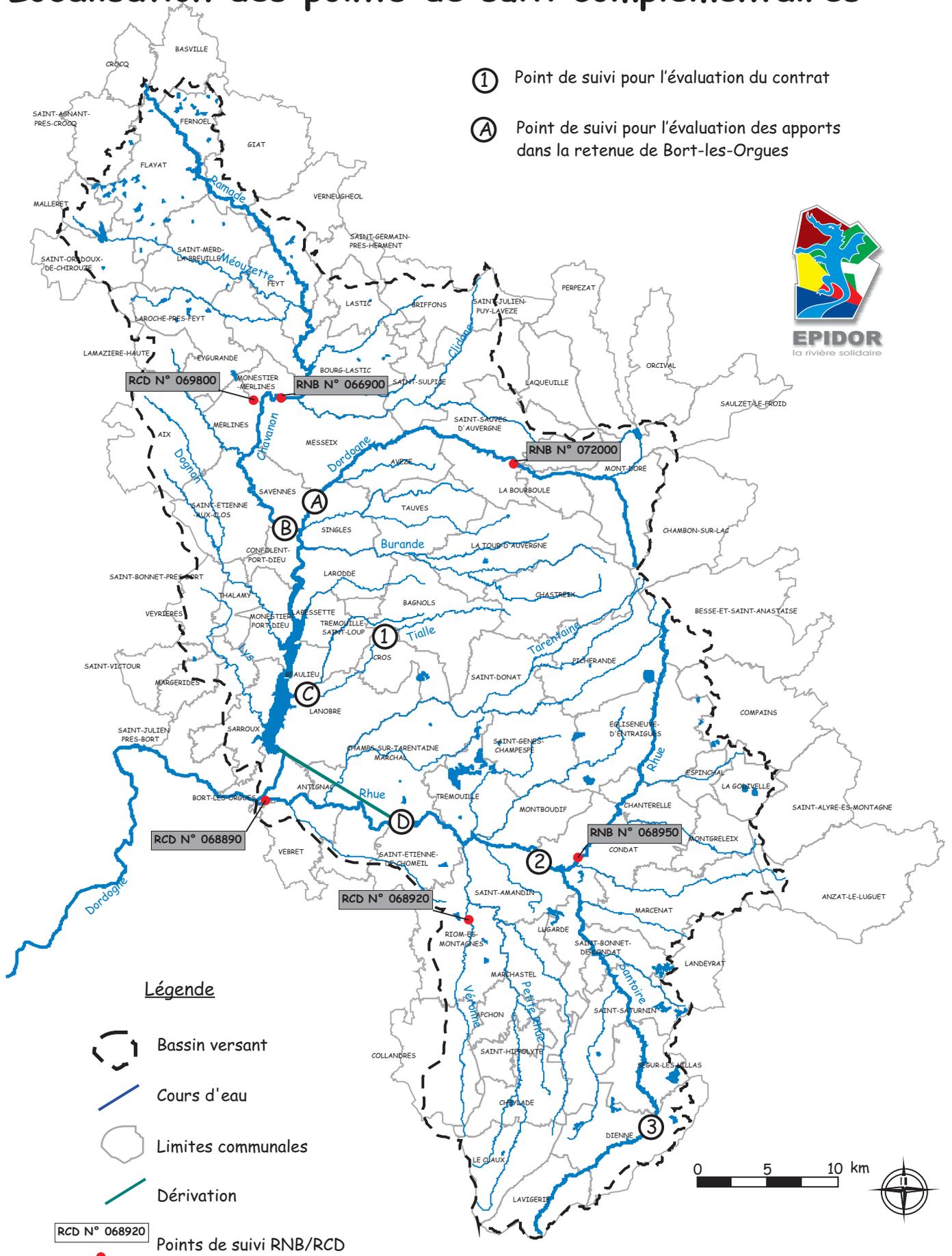
Tableau 5. Récapitulatif des actions de préservation de la qualité de la ressource en eau

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>KEHT</i>		
15	Etude diagnostic Apchon	12	Commune Apchon	2003
15	Etude diagnostic Saint-Bonnet-de-Condât	12	Commune Saint-Bonnet-de-Condât	2003
15	Etude diagnostic Dienne	12	Commune Dienne	2003
15	Etude diagnostic Le Claux	12	Commune Le Claux	2003
15	Etude diagnostic Cheylade	12	Commune Cheylade	2004
15	Etude diagnostic Saint-Hippolyte	12	Commune Saint-Hippolyte	2004
15	Etude diagnostic Lugarde	12	SIAEP de Lugarde-Marchastel	2004
15	Etude diagnostic Marchastel	12	SIAEP de Lugarde-Marchastel	2004
15	Etude diagnostic Ségur-les-Villas	12	Commune Ségur-les-Villas	2004
15	Etude diagnostic Condât	12	Commune Condât	2004
	TOTAL =	120		

La démarche de contrat de rivière doit inciter les communes à réaliser ces études dans un cadre intercommunal.

Les études diagnostiques doivent être réalisées en cohérence avec le schéma départemental à venir.

Localisation des points de suivi complémentaires



2. Suivi de la qualité des eaux

La qualité des eaux superficielle sur le périmètre du contrat est actuellement suivie grâce aux points du réseau National de Bassin (RNB) existants sur le secteur. Ces points sont :

- ✓ Point n°072000 sur la Dordogne au pont de Saint-Sauves
- ✓ Point n°068950 sur la grande Rhue en amont de Condat en Feniers (pont de la D678)
- ✓ Point n°068890 sur la Grande Rhue au pont de la N122 à Saint-Thomas
- ✓ Point n°066900 sur le Chavanon au lieu-dit de la Cellette
- ✓ Point n°070000 sur le Chavanon au pont de la N89 (arrêté en 1972)
- ✓ Point n°071000 sur la Clidane en aval des mines de Messeix (arrêté en 1974)

Dans le cadre des RCD du Cantal et de la Corrèze, deux points supplémentaires de suivi existent :

- ✓ Point n°068920 sur la Véronne en amont de la grande Rhue et en aval de Riom-ès-Montagnes.
- ✓ Point n°069800 sur le ruisseau de l'Abeille en aval de la station d'épuration de Merlines.

Actions :

Afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées sur la qualité des eaux, des points de suivi stratégiques complémentaires au Réseau National de Bassin (RNB) et aux Réseaux Complémentaires Départementaux (RCD) seront mis en place sur l'ensemble du périmètre.

Le suivi proposé se décompose en 2 volets et permet dans un premier temps d'évaluer l'efficacité des travaux engagés dans le cadre du contrat, et dans un deuxième temps d'estimer les charges en azote et en phosphore entrant dans la retenue de Bort-les-Orgues.

L'organisation des prélèvements effectués dans le cadre du suivi du Contrat de Rivière Haute-Dordogne, sera harmonisée avec les campagnes de suivi existantes.

1^{er} Volet : Evaluation des travaux d'assainissement

Les points proposés (cf. tableau suivant) ont été définis en fonction des principaux points noirs identifiés sur le périmètre. Ce suivi sera composé des analyses suivantes :

- ✓ *Mesures sur le terrain*: température de l'air et de l'eau, oxygène dissous, conductivité, pH et relevé des observations de terrain,
- ✓ *Analyses physico-chimiques*: ions ammonium, nitrites, nitrates, orthophosphates, Demande Biologique en Oxygène, le Carbone Organique Dissous, Matières en Suspension,
- ✓ *Analyses hydrobiologiques*: IBGN
- ✓ *Mesures de débits* aux différentes périodes de prélèvement

Les campagnes de prélèvement pourront se faire en deux points :

- ✓ Un point « zero » pour orienter les actions
- ✓ Un point « après travaux » pour une évaluation générale de l'efficacité du contrat

La fréquence de prélèvement pour les paramètres physico-chimiques respectera les exigences du Système d'Evaluation de la Qualité des eaux (SEQ Eau) de l'Agence de l'Eau (la fréquence minimale est de 4 prélèvements par année). Pour les IBGN, seuls 2 prélèvements seront réalisés annuellement.

<i>N°</i>	<i>Rivière</i>	<i>Commune</i>	<i>objectif</i>	<i>Qualité actuelle</i>	<i>Objectif de qualité</i>
1	Tialle	Bagnols (63)	Evaluation des travaux réalisés sur la station d'épuration du bourg.	Qualité passable	-
2	Grande Rhue	Condat (15)	Evaluation de la qualité des eaux en aval du bourg	Qualité passable	1B
3	Santoire	Dienne (15)	Evaluation des travaux réalisés sur la station d'épuration du bourg.	Qualité passable	1A

Tableau 6. Liste des points supplémentaires de prélèvement du suivi qualité

2^{ème} Volet : Mesure des apports en azote et en phosphore dans la retenue de Bort-les-Orgues

Ce suivi concernera plus spécifiquement les apports en azote et en phosphore dans la retenue. La localisation des points de mesure a été déterminée en fonction des conclusions de l'étude sur l'eutrophisation de Bort-les-Orgues, qui a identifié les principaux affluents responsables des apports : la Rhue, la Dordogne, le Chavanon et la Tialle.

Les 4 points de prélèvements sont situés à la confluence de ces cours d'eau avec la retenue de Bort-les-Orgues (cf. carte).

Les paramètres à analyser ont été définis à partir des impératifs du SEQ Eau, ils concernent des :

- ✓ *Mesures sur le terrain*: température de l'air et de l'eau, oxygène dissous, conductivité, pH et relevé des observations de terrain,
- ✓ *Paramètres physico-chimiques*: les ions ammonium, l'azote Kjeldhal (conseillé), les nitrates, les orthophosphates, le Phosphore Total (facultatif), la Chlorophylle a et les Phéopigments.
- ✓ *Mesures de débits* aux différentes périodes de prélèvement

Pour évaluer les flux, la fréquence de prélèvement minimale retenue est de 6 mesures par an (tous les 2 mois).

Dans la logique de l'étude sur l'eutrophisation des grandes retenues, la maîtrise d'ouvrage de ce suivi sera assurée par E.P.I.DOR.

Partenaires financiers: Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Loire-Bretagne (suivant AEAG), Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze...

Partenaires techniques: Agence de l'Eau Adour-Garonne, SATESE du Puy-de-Dôme et de la Corrèze, MAGE du Cantal...

Tableau 7. Récapitulatifs des actions pour le suivi de la qualité des eaux

	Prix unitaire (€HT)	Nombre	Montant (€HT)
Suivi de la qualité des cours d'eau			
Prélèvements	82	24	1975
Analyses physico-chimiques (NH ₄ ⁺ ; NO ₂ ⁻ ; NO ₃ ⁻ ; PO ₄ ³⁻ ; DBO ₅ ; COD ; MES)	101	24	2415
IBGN	457	12	5488
Suivi des apports dans la retenue			
Prélèvements bimestriels	82	120	9878
Analyses physico-chimiques (NH ₄ ⁺ ; NK ; NO ₃ ⁻ ; PO ₄ ³⁻ ; PT, Chlorophylle a, phéopigment)	81	120	9696
Gestion des données	336	10	3354
Traitement des données (journée)	336	25	8385
Rapport de Synthèse (journée)	336	25	8385
Edition de cartes de qualité et de documents de sensibilisation (journée)	336	10	3360
TOTAL HT			52936

Dpt	Actions	Coût estimatif K€HT	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
15-63	Evaluation des travaux d'assainissement	53	E.P.IDOR	2003 2004 2005 2006 2007
19	Mesure des apports en azote et en phosphore dans Bort-les-Orgues			
TOTAL =		53		

LA BOURBOULE



VOLET B1 : Dynamique fluviale

Enjeux

- ✓ Sécurité civile
- ✓ Migration piscicole

Objectifs

- ✓ Garantir la stabilité des ouvrages dans les secteurs soumis à l'incision
- ✓ Limiter les risques d'inondation liés aux dépôts de matériaux
- ✓ Améliorer la gestion des débits (débits réservés, chasses hydrauliques)

Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne

Réf : Etude du Profil en long de la Dordogne, page 15

Conformément aux préconisations de l'étude du LRPC de Clermont-Ferrand, la mise en place de seuils se fera d'aval en amont et sera répartie sur plusieurs années afin de garantir une bonne stabilisation du profil en long. La longueur des cours d'eau concernés est d'environ 4,5 km.

Actions :

Les actions proposées sont de différents types :

- libération du lit de la Dordogne avec retrait des encombrants (débris de pont ou d'anciennes conduites)
- renforcement ou création de seuils pour stabiliser le profil en long
 - Les seuils prévus au Mont-Dore seront semi-noyés et auront un rôle de stabilisation et de rehaussement du lit d'environ 75 cm de haut. Ils seront constitués par des enrochements afin de limiter l'impact paysager.
 - Pour le secteur de la Bourboule, les seuils noyés auront une hauteur d'environ 45 cm et seront constitués de rondins de bois ou de blocs rocheux. Ils ont pour objectif de figer le phénomène de pavage et d'éviter la remobilisation des matériaux.

- renforcement d'ouvrages (quais, ponts) avec restauration de murs de soutènement et limitation de la végétation des berges.
- suivi du profil en long et entretien régulier des atterrissements afin de réguler les apports de matériaux conformément à la circulaire du 9 mai 1995 concernant les cours d'eau de montagne.

Compte tenu du coût global de la stabilisation du profil en long de la Dordogne, il est nécessaire d'apprécier les risques liées à l'aménagement de ces seuils en consultant les communes concernées afin de prioriser les actions décrites.

Partenaires financiers : État, Conseil Général du Puy-de-Dôme...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, LRPC de Clermont-Ferrand...

Indicateurs : Nombre d'ouvrages stabilisés

Tableau 8. Récapitulatif des actions de stabilisation du lit de la Haute-Dordogne

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		KEHT		
63	Retrait de ruines encombrant le lit - Mont-Dore	30	Commune Mont-Dore	2004
63	Construction de 5 seuils semi dénoyés - Mont-Dore	85	Commune Mont-Dore	2003
63	Restauration de protections longitudinales - Mont-Dore (1 300 m)	125	Commune Mont-Dore	2004
63	Traitement d'affouillement de 2 ponts - Mont-Dore	14	Commune Mont-Dore	2003
63	Construction de 32 seuils noyés - La Bourboule	98	Commune La Bourboule	2003
63	Restauration de protections longitudinales - La Bourboule (2 505 m)	355	Commune La Bourboule	2004
63	Traitement d'affouillements d'un pont et d'un seuil - La Bourboule	9	Commune La Bourboule	2003
63	Entretien et suivi pluriannuel des atterrissements (550 m)	18	Commune La Bourboule	2003
TOTAL =		734		

Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne

Réf : SDVPH du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze, Données EDF

Actions :

Conformément au SDVPH du Cantal, des études préalables visant à l'amélioration du débit réservé sur l'Eau Verte (Affluent rive gauche de la Tarentaine), seront engagées dans le cadre du contrat afin de garantir de bonnes conditions pour la vie piscicole en aval.

Les propositions formulées dans l'étude « éclusées » pour les barrages de la Bourboule et Saint-Sauves concernent l'intégration de cette problématique dans les demandes de renouvellement des concessions des barrages. Ce type d'action fera partie des objectifs de l'animation du contrat, qui veillera à la mise en œuvre en cohérence avec les objectifs du programme.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Etat...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, CSP Auvergne - Limousin, EDF, Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme et du Cantal, Etat...

Tableau 9. Récapitulatif des actions d'amélioration des débits

<i>SECTEUR</i>	<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>COUT ESTIMATIF</i>	<i>ANNEE</i>	<i>MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL</i>
Eau verte (15)	Etude d'impact en vue de l'augmentation du débit réservé	A définir	2003	EDF
Barrages EDF de la Haute-Dordogne (15, 63)	Suivi des opérations de chasses hydrauliques	A définir	2003	EDF, Animation du contrat

LA RENOUEE DU JAPON



VOLET B2 : Espèces et milieux

Enjeux

- ✓ Paysages
- ✓ Pêche
- ✓ Tourisme
- ✓ Ecologie

Objectifs

- ✓ Restaurer et entretenir la végétation des berges dans les secteurs dégradés
- ✓ Valoriser l'attrait paysager des cours d'eau
- ✓ Résorber les décharges sauvages
- ✓ Favoriser la migration piscicole
- ✓ Encourager le maintien des zones humides
- ✓ Favoriser la pratique des loisirs nautiques dans le respect de la sensibilité des milieux

1. Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages

Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges

Réf : Cartographie écologique - E.P.I.DOR., 2000 ; étude du potentiel de recolonisation de la loutre - E.P.I.DOR., 2000 ; Schéma départemental de gestion des cours d'eau de la Corrèze - Conseil Général de la Corrèze, 2000, Voir page 17

L'entretien des cours d'eau et plus généralement toutes les interventions prévues dans le Cantal prendront en compte les préconisations formulées pour la préservation de la loutre afin de concilier l'ensemble des usages avec sa présence.

Cette démarche initiée dans le Cantal devra se généraliser par le biais de l'animation à tous les départements concernés du contrat de rivière.

Actions : Élimination de la renouée du Japon et réhabilitation de la végétation autochtone

Le recours à un traitement phytosanitaire de la renouée du Japon déjà tenté apporte peu d'avantage et reste source de risques pour les espèces faunistiques et floristiques du milieu aquatique. La technique la plus adaptée consiste à effectuer la fauche régulière des renouées, complétée par une renaturation des berges avec plantation d'espèces locales diversifiées. Une action d'entretien raisonné de la végétation devra être mis en œuvre afin d'éviter à terme les actions de restauration lourde.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze, Conseil Régional d'Auvergne, Etat...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze, Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze (CATER), Etat, E.P.I.DOR.....

Tableau 10. Récapitulatif des actions pour l'entretien des cours d'eau

<i>SITES PROPOSES</i>	<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>COUT ESTIMATIF (K€HT)</i>
La Dordogne au passage du Mont-Dore et de La Bourboule (16 km soit 32 km de berge linéaire)	Etude diagnostic visant l'obtention d'une DIG	70
	Élimination de la renouée du Japon au Mont-Dore et à la Bourboule	76
	Revégétalisation avec des espèces locales	
Burande (1,5 km) Burande (7km) Mortagne (6 km) Thialle (9km) Dordogne (9 km) Dordogne (17km) Tarentaine (7 km)	Entretien* 90 k€ Restauration 560 k€ Restauration 480 k€ Restauration 720 k€ Restauration 720 k€ Entretien* 1020 k€ Entretien* 420 k€ *Entretien raisonné et adapté : élagage sélectif, enlèvement d'encombres et détritrus divers	401
Véronne (17 km) Petite Rhue (19 km)	Restauration en cours Entretien raisonné et adapté : élagage sélectif, enlèvement d'encombres et détritrus divers 30.49 K€/an	152
Tarentaine (14 km) Rhue (12,5 km) Tact (12 km) Taurons (7 km) Gabacut (1 km) Marchal (4 km)	Entretien raisonné et adapté : élagage sélectif, enlèvement d'encombres et détritrus divers 45.73 K€/an	229
Lys (17,4 km)	Restauration de la végétation des berges (TRAVAUX EFFECTUES°)	
	Pose d'abreuvoirs (11 sites)	6
TOTAL		934

Dpt	Actions	Coûts estimatif	Maîtres d'ouvrage	Calendrier prévisionnel
		K€HT		
63	Dossier de DIG, élimination de la Renouée du japon au Mont-Dore et la Bourboule + revégétalisation	146	Commune Mont-Dore et Bourboule	2003 2004 2005 2006 2007
63	Entretien ou restauration des cours d'eau communauté de communes Sancy-Artense	401	Communauté de communes Sancy Artense	2003 2004 2005 2006 2007
15	Entretien ou restauration des cours d'eau communauté de communes Pays de Gentiane	152	Communauté de communes Pays de Gentiane	2003 2004 2005 2006 2007
15	Entretien des cours d'eau communauté de communes Sumène-Artense	229	Communauté de communes Sumène Artense	2003 2004 2005 2006 2007
19	Restauration des berges du Lys (Travaux effectués)		SIAEP Bort les Orgues	2003 2004 2005 2006 2007
19	Pose d'abreuvoirs le long du Lys	6	SIAEP Bort-les-Orgues	2003 2004 2005 2006 2007
	TOTAL	934		

Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau

Réf : Etude de mise en valeur Paysagère de la Haute-Dordogne - E.P.I.DOR., 2000 ; Projets locaux

Pour rappel, le plan paysage vallée Dordogne réalisé par E.P.I.DOR, complété par l'étude paysage réalisée par le PNR, montre l'importance d'une intervention dans cette zone.

La Haute-Dordogne possède de nombreux cours d'eaux torrentiels, qui présentent à la fois des zones accessibles visuellement aux riverains ou aux touristes, et des zones sauvages. Un renforcement de l'attrait paysager de ces sites passe par des actions de restauration paysagère de deux types :

Action 1 :

- La résorption des pollutions visuelles du type décharge ou dépôts sauvages : les dépôts et les décharges à proximité de sentiers de randonnée proches des cours d'eau sont les secteurs prioritaires à traiter (décharges de Merlines, de Riom-ès-Montagnes, de la cascade du Sartre, anciennes conduites de dérivation, dépôts des ateliers municipaux du Mont-Dore...).

Action 2 :

- Les déchets flottants, qui s'accumulent dans les barrages, font l'objet d'un intérêt particulier notamment au travers de la mesure A17 du SDAGE Adour-Garonne. Une première recherche sur le statut juridique des déchets flottants a été réalisée par E.P.I.DOR. sur le bassin versant de la Dordogne. Elle se poursuivra par l'élaboration d'un schéma de gestion des déchets flottants.

Cette problématique peut d'ores et déjà faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du contrat de rivière afin de sensibiliser les usagers et les acteurs locaux.

Partenaires financiers : Etat, Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, Conseil régional d'Auvergne, du Cantal, EDF (collecte d'anciennes conduites)...

Partenaires techniques : Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze, ADEME, DIREN

Indicateurs : Nombre de sites réhabilités

Tableau 11. Récapitulatif des actions de valorisation des cours d'eau

<i>COMMUNE</i>	<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>COUT ESTIMATIF (k€)</i>
Le Mont-Dore La Bourboule (63)	➤ Enlèvement du matériel abandonné (ancienne conduite EDF, matériels divers)	15
Riom-ès-Montagnes (15)	➤ Etude préalable pour la résorption de la décharge de Riom-ès-Montagnes (ETUDE EFFECTUEE) ➤ Travaux consécutifs à l'étude	76
Cheylade (15)	➤ Etude préalable pour la résorption de la décharge de la cascade du Sartre ➤ Travaux consécutifs à l'étude	8 46
Merlines (19)	➤ Réhabilitation de la décharge située sur la commune de Merlines (confinement des déchets + végétalisation)	<i>EFFECTUEE</i>
Barrages EDF (15/63)	➤ Etude de systèmes de récupération des déchets flottants	<i>A définir</i>
TOTAL		145

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>KEHT</i>		
63	Retrait du matériel EDF abandonné sur La Bourboule	15	Commune La Bourboule	2004
15	Résorption de la décharge de Riom-ès-Montagnes - (ETUDE EFFECTUEE)	0	Com Com Pays Gentiane	
15	Résorption de la décharge de Riom-ès-Montagnes - travaux	76	Com Com Pays Gentiane	2004
15	Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - étude	8	Com Com Pays Gentiane	2003
15	Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - travaux	46	Com Com Pays Gentiane	2004
19	Réhabilitation de la décharge de Merlines (travaux effectués en 2001)		Com com Pays d'Eygurande	
15-63	Etude de systèmes de collecte des déchets flottants sur les barrages	A définir	A définir	
TOTAL =		145		

2. Gestion des espèces et milieux remarquables

Axe 1 : Gestion piscicole

Réf : SDVPH du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze et de la Creuse, étude du Lys - Syndicat de Bort-les-Orgues, 2000.

Selon les Schémas Départementaux à Vocation Piscicole du Puy de Dôme, du Cantal et de la Corrèze, et de la Creuse, un certain nombre d'obstacles nécessite un aménagement pour devenir franchissables par le poisson.

Actions :

Les propositions concernent :

- ✓ la mise en place d'une passe à poisson lorsque l'ouvrage est trop haut
- ✓ la mise en place de barrettes sur les radiers de pont pour augmenter l'épaisseur de la lame d'eau
- ✓ la suppression de seuils lorsqu'ils n'ont plus d'intérêt pour l'exploitation ou la sécurité d'ouvrage.

Aménager les seuils existants :

- sur la Dordogne, les ouvrages de franchissement ne seront équipés qu'après stabilisation du profil en long.
- dans certains cas, les maîtrises d'ouvrage pour l'aménagement des seuils privés pourront être assurées par des associations de pêche. Cette démarche demande cependant une définition précise du rôle et de l'investissement de chaque partenaire, notamment pour l'entretien de l'ouvrage. Une convention entre le propriétaire et l'association permettra de répondre à cette nécessité.
- la mise en place d'une passe à poisson sur le barrage de Brumessange demande en préalable la réalisation d'une étude complémentaire afin de prendre en compte la perte d'exploitation ainsi que les impératifs d'entretien, ce qui nécessitera de réévaluer l'estimation faite de 228 k€.

Le problème majeur soulevé est lié au débit faible de la Tarentaine. Il est nécessaire de mener l'étude de cette passe à poisson, de façon concomitante avec l'augmentation du débit réservé à l'aval de l'Eau verte, puisque les effets sur la Tarentaine sont identiques en terme de débit.

Eviter le développement d'obstacles nouveaux :

- afin d'éviter la concrétisation de projets d'aménagements de micro-centrales sur le Chavanon, cette rivière pourrait être classée au titre de la loi du 16/10/19 conformément aux recommandations du Schéma Départemental à Vocation Piscicole Halieutique du Puy-de-Dôme.
- s'assurer avant leur création que les futurs ouvrages ne constitueront pas des obstacles aux déplacements du poisson.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional d'Auvergne, Conseils Généraux de la Corrèze et du Puy de Dôme, l'Etat (autre que DIREN), Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, CSP Auvergne Limousin, EDF...

Indicateurs : longueur de cours d'eau ouverts, nombre de seuils équipés

<i>RIVIERE</i>	<i>OUVRAGE</i>	<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>Linéaire de rivière ouvert</i>
Tarentaine (15)	Micro Centrale de Champs sur Tarentaine	Réalisation d'une passe à poisson	20 km
Tarentaine (15)	Barrage de Brumessange	Réalisation d'une passe à poisson	10 km
Dordogne (63)	Seuils des tennis	Réalisation d'une passe à poisson	3 km
Dordogne (63)	Seuil de l'avenue de la Libération	Réalisation d'une passe à poisson	0,3 km
Dordogne (63)	Seuil de l'école	Réalisation d'une passe à poisson	0,5 km
Rau de l'Enfer (63)	Seuil des marais	Suppression de ce seuil	0,3 km
Rau de Vernières (63)	Seuil du Cliergues	Installation d'un ralentisseur sur le radier	2,5 km
Dordogne (63)	Seuil du jardin d'enfant	Réalisation d'une passe à poisson	5,5 km
Dordogne (63)	Seuil du pont du marché	Réalisation d'une passe à poisson	0,5 km
Rau du Vendeix (63)	Seuil du Vendeix	Réalisation d'une passe à poisson	6 km
Confluent ruisseau des Plantades (63)	Seuil des Plantades	Installation de barrettes et d'une zone d'appel	7 km
Clidane (63)	Seuil de la Voie de chemin de fer	Réalisation d'une passe à poisson	3,7 km
Clidane (63)	Seuil du pont de la D987	Réalisation de barrettes	15 km
Burande (63)	Seuil du moulin de Sainte-Elisabeth	Réalisation d'une passe à poisson	0,5 km
Lys (19)	Digue du moulin des plaines	Création d'une zone d'appel	8 km
TOTAL			42,90 km

Tableau 12. Récapitulatif des actions prioritaires pour la migration des poissons

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>K€HT</i>		
15	Aménagement de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine (Tarentaine)	30	Privé ou fédé pêche 15 (**)	2004
63	Aménagement du barrage de Brumessange (Tarentaine) (action associée à l'étude du débit réservé de l'Eau Verte)	229	EDF(**)	2006
63	Aménagement du seuil des tennis (Dordogne)	30	Commune Mont-Dore(**)	2004
63	Aménagement du seuil de l'avenue de la libération (Dordogne)	30	CG63(**)	2004
63	Aménagement du seuil de l'école (Dordogne)	30	CG63(**)	2004
63	Aménagement du seuil des marais (Rau de l'Enfer)	30	Privé ou AAPPMA(**)	2004
63	Aménagement du seuil du Cliegues (Rau de Cliegues)	15	Commune La Bourboule(**)	2004
63	Aménagement du seuil du jardin d'enfant (Dordogne)	46	SIVOM Haute-Dordogne(**)	2004
63	Aménagement du seuil du pont du marché (Dordogne)	30	Commune La Bourboule(**)	2004
63	Aménagement du seuil du Vendeix (Rau du Vendeix)	30	Commune La Bourboule(**)	2004
63	Aménagement du seuil des Plantades (Rau des Plantades)	23	AAPPMA?(**)	2004
63	Aménagement du seuil voie de chemin de fer (Clidane)	76	AAPPMA?(**)	2004
63	Aménagement du seuil du pont de la D987 (Clidane)	30	CG63(**)	2004
63	Aménagement du seuil du moulin de Sainte-Elisabeth (Burande)	15	Privé ou fédé pêche 63(**)	2004
19	Aménagement de la digue du moulin des plaines (Lys)	6	Privé ou fédé pêche 19(**)	2004
TOTAL =		650		

(**): Les demandes de subvention seront coordonnées dans le cadre de l'animation du contrat

Localisation des tourbières d'intérêt national, régional et départemental



Axe 2 : Préservation des milieux remarquables

Réf : Life Nature « Tourbières de France », CEPA, 1999 ; Inventaire ZNIEFF

Contexte, Actions en cours

La vallée de la Haute-Dordogne et ses principaux affluents sont également classés Natura 2000, en raison notamment de ses habitats pour les oiseaux migrateurs. La Haute-Dordogne recèle également de nombreuses zones humides, dénombrées par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et étudiées dans le Cantal (Atlas des zones humides). Par exemple, le périmètre du contrat de rivière Haute-Dordogne comprend 27 tourbières classées à différents titres (cf. carte) :

<i>Intérêt National</i>	<i>Intérêt Régional</i>	<i>Intérêt départemental</i>
Bois de la masse (63) La Pignole (15) Rocher de Laqueille (15) Souge à la Souze (63) Lac de l'Esclauze (63) Lac de Chambedaze (63) Fontlonges et cocudoux (63)	La Barthe (63) Lac de Guéry (63) Lac de Coinde (15) La Morthe (15) Lac de la Landie (15) Lac de Laspialades (63) Bois des gardes (63) Lac de Lacoste (63) Le Jolan (15) Laquairie (15) La Couaille basse (63)	Pont de Clamouze (63) Marais de la Dore (63) La Cousteix (15) Mont-de-Béliier (15) Arbre de Saint-Genes (63) Montagnes de Ginnes (63) Les Chastelets (63) La plaine Jacquot (63) Etang du Roussillou (15)

Tableau 13. Tourbières d'intérêt national, régional et départemental (Puy-de-Dôme et Cantal)

Pour préserver ces espaces, les départements du Puy de Dôme et du Cantal ont instauré la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Parmi les zones humides présentées, deux sont inscrits au titre de la politique ENS du département du Cantal : la Tourbière de Laquairie et le Rocher de Laqueuille.

Pour le département du Puy de Dôme, la Haute-Dordogne fait partie de la politique ENS du département, et les sites identifiés sont basés sur les ZNIEFF et concernent : le lac des Esclauzes, le lac de Chambedaze, Fontlonges et cocudoux, le lac de Laspialades, souge à la Souze, Bois de la Masse, le lac de Lacoste.

Pour le département de la Corrèze et de la Creuse, 16 ZNIEFF sont identifiées sur la Haute-Dordogne :

ZNIEFF	Commune	Type	Surface (ha)
Etangs et zones tourbeuses de la région de Flayat	Flayat/Malleret/Saint-Aignant-près-Crocq	2	1383
Etangs et zones tourbeuses de la région de Flayat : étang de la Ramade	Flayat	1	223
Camp de la Courtine et zone périphérique	Flayat/Malleret/Saint-Oradoux-de-Chirouze	2	8392
La Courtine : étang de Vernières	Malleret	1	40
La Courtine : zones humides de l'étang de Méouze	Malleret	1	167
Mégaphorbiaies et fonds tourbeux de Ganne Courtioux	Saint-Merd-la-Breuille	1	152
Forêt de Chateaufort	Saint-Oradoux-de-Chirouze	2	1003
La Courtine : étang de Coutéjoux	Saint-Oradoux-de-Chirouze	1	167
Vallée du Chavanon (secteur Corrèze)	Aix/Feyt/Laroche-près-Feyt/Merlines/Monestier-Merlines	2	1521
Bois de Pierrefite*	Bort-les-orgues/Saint-Julien-près-Bort/Sarroux	1	275
Landes et Vallon du Saut de la Saule	Bort-les-Orgues	1	80
Orgues de Bort	Bort-les-Orgues	1	183
Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze)	Bort-les-Orgues/Saint-Julien-près-Bort	2	7466
Forêt et Landes des Agriers	Eygurande/Lamazière-Haute	2	716
Vallée du Chavanon : ruiseau de l'Abeille	Merlines/Monestier-Merlines/Confolent-Port-Dieu/Saint-Etienne-aux-Clos	1	72
Vallée du Dognon	Monestier-Port-Dieu/Thalamy	2	357

La politique du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne prévoit, dans le cadre de sa nouvelle charte, des mesures de protection, de gestion et de valorisation des habitats naturels sensibles ou remarquables. Ces mesures s'appuient sur :

- l'identification de ces habitats en fonction de leur intérêt
- la protection de ces milieux en utilisant les mesures de protections réglementaires (Réserves naturelles, Arrêté de Biotope, Natura 2000, ...)
- la gestion constante et adaptée en déterminant la valeur de ces milieux et les outils de gestion (convention de gestion, maîtrise foncière, information sensibilisation...)

Actions proposées

Afin de répondre à la mesure A4 du SDAGE Adour-Garonne et aux préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, une politique de gestion cohérente à l'échelle du bassin versant est indispensable.

La préservation de ces milieux passe par trois grands types d'actions :

- Acquisition et élaboration d'un plan de gestion
- Engagement d'actions directes
- Information, sensibilisation

Acquisition de connaissances, information et sensibilisation

Sur les secteurs ayant un intérêt fort (départemental, régional et national), des actions de sensibilisation et de conseil auprès des propriétaires pourront être engagées dans le but de les informer sur l'intérêt de ces milieux.

Cette information pourra se faire par l'organisation de réunions auprès des différents acteurs et usagers (services techniques, syndicat, communes, grand public, scolaire) ou l'élaboration d'une plaquette d'information aux propriétaires en association avec les organismes compétents. Cette sensibilisation sera axée sur le fonctionnement de ces milieux remarquables mais aussi sur les procédures existantes en matière de préservation de ces milieux.

Le Conseil Général de la Corrèze envisage d'engager une étude départementale pour définir des zones déterminantes et des outils de gestion et de valorisation les mieux adaptés à ces zones. Cette étude pourra par la suite être affinée sur le territoire du contrat de rivière. Elle approfondirait les connaissances déjà acquises sur ce secteur et demandera dans l'idéal, à être réalisée sur 2 saisons de végétation. Cette étude devrait aboutir à la définition d'un programme d'actions qui précisera les priorités et le type d'intervention à mener. Le délai de réalisation de cette étude pourra varier entre 18 et 24 mois.

Outils de gestion proposés

Ces milieux peuvent aussi faire l'objet d'acquisition par les Conseils Généraux dans le cadre des ENS et le CEPA lors de réorganisations foncières par des organismes publics pour les protéger et les mettre en valeur.

Il sera souhaitable d'intégrer la réforme actuelle des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), ils peuvent constituer des outils intéressants pour garantir une exploitation adaptée aux enjeux de la Haute-Dordogne. Le contrat de rivière est concerné par deux territoires :

- Sancy-Artense-Cézallier
- Monts du Cantal-Cézallier-Artense

Les enjeux environnementaux sur ces deux territoires sont :

- ✓ la préservation et l'entretien des paysages
- ✓ l'amélioration de la gestion et la préservation de la qualité de l'eau
- ✓ le maintien et la préservation de la diversité biologique

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Conseil Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze, Conseil Régional Auvergne, Etat, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne...

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, CEPA, CREN Limousin, CPIE de Haute-Auvergne et CPIE de Corrèze.

Indicateurs : Nombre de propriétaires sensibilisés, surface de terrain acquis, nombre d'outils contractuels mis en place

Tableau 14. Récapitulatif des actions de préservation des milieux remarquables

<i>SECTEUR</i>	<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>COUT ESTIMATIF (K€)</i>	<i>ANNEE</i>	<i>MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL</i>
Grande Rhue (15)	➤ Cartographie des zones humides	76	2003	Parc Naturel des volcans d'Auvergne
Zones d'intérêt National, Régional et Départemental (cf. tableau précédent)	➤ Information des propriétaires (plaquette d'information)	<i>A définir</i>	2003	Parc Naturel des Volcans d'Auvergne CEPA, Conseil Général du Puy-de-Dôme ou du Cantal
	➤ Acquisition de terrain lors de réorganisations foncières	<i>A définir</i>	2003	CEPA, Conseil Général du Puy-de-Dôme ou du Cantal
	➤ Mise en place des éventuels remplaçants du CTE	<i>A définir</i>	A partir de 2003	animation
Partie corrézienne du périmètre	➤ Etude pour la définition d'outils de gestion pour la préservation et la valorisation des espaces	<i>A définir</i>	2003	Conseil Général de la Corrèze
TOTAL K€HT		76		

Dpt	Raccordement camping à la station de Condat (TRAVAUX EFFECTUES)	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>K€ HT</i>		
15	Cartographie des zones humides de la grande Rhue	76	Parc des Volcans d'Auvergne	2003
15-63	Information des propriétaires	A définir	E.P.I.DOR.	
15-63	Acquisition de terrain milieux remarquables	A définir	CG63, CG15, CEPA	
19	Etude définition outils de gestion 19	A définir	CG19	
TOTAL =		76		

LES SOURCES DE LA DORDOGNE



VOLET B3 : Mise en valeur touristique

Enjeux

- ✓ Amélioration qualitative des prestations existantes
- ✓ Mise en valeur des sources de la Dordogne
- ✓ Valorisation du patrimoine naturel dans une perspective de développement durable
- ✓ Préserver la qualité des sites
- ✓ Garantir la sûreté des activités touristiques

Objectifs

- ✓ Encourager le développement des activités touristiques liées à l'eau
- ✓ Inciter la restauration de la pratique du canoë-kayak dans les gorges d'Avèze

Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant et création paysagère

Réf : Etude de mise en valeur Paysagère de la Haute-Dordogne - E.P.I.DOR., 2000 ; Projets locaux , page 22

La réputation de la rivière Dordogne *stricto sensu*, dans le département du Puy-de-Dôme, est actuellement faible. Sa mise en valeur constitue donc un élément important pour l'image de la haute vallée qui pourra ainsi se réapproprier l'image Dordogne très attractive dans la partie basse du bassin.

Actions :

Cette valorisation passe par différentes actions :

Sur la Dordogne :

- le marquage symbolique des sources qui sont aujourd'hui abandonnées. Cette valorisation passe par la végétalisation des berges, l'habillage en pierres sèches des ouvrages (digue près des sources de la Dordogne et pont), l'agrandissement de la vasque présente sous les sources pour bien matérialiser le site, et le retrait des constructions inutiles (anciens bâtiments par exemple). La valorisation des sources de la haute Dordogne doit se faire au travers d'une étude paysagère qui devra prendre en compte un projet de plan d'eau situé à la station du ski du Mont Dore pour approvisionner les canons à neiges de la stations et ainsi augmenter leur

capacité.

- la préservation de l'environnement de la rivière avec l'habillage des buses et des ponts traversés par la Dordogne en amont de la ville du Mont-Dore
- le ravalement des balustrades et des ponts au passage des villes thermales du Mont-Dore et la Bourboule. Cette action permettra de renforcer l'environnement paysager de la Dordogne par la mise en évidence du patrimoine architectural lié au thermalisme qui fait partie intégrante de l'image de la Dordogne.

Sur les autres cours d'eau, des points forts paysagers méritent d'être valorisés afin que les habitants et les visiteurs s'approprient de nouveau les cours d'eau. Les points susceptibles d'être mis en valeur sont :

- la digue du pont d'Arpiat avec une végétalisation (espèces locales) pour fondre cet ouvrage dans le paysage. Cette action demande la prise en compte des variations du niveau d'eau de la retenue de Bort-les-Orgues afin d'utiliser des espèces végétales locales adaptées à ces contraintes.
- les étangs du Claux constituent un point paysager potentiel qu'il serait intéressant de valoriser.
- la création d'un sentier de rive afin que les riverains puissent se promener le long de la Véronne au passage de Riom-ès-Montagnes.
- la réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne pour la randonnée et la découverte de ce ruisseau.
- le dégagement de points de vue sur les gorges de la Dordogne et de la Burande.
- la restauration du Pont « tremblant » sur la Rhue ralliant les communes de Bort-les-Orgues et de Vebret, les départements du Cantal et de la Corrèze, les régions du Limousin et de l'Auvergne.

Tableau 15. Récapitulatif des actions de valorisation du patrimoine existant et création paysagère

Dpt	Actions	Coût estimatif K€HT	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
63	Aménagement des sources de la Dordogne	61	Commune Mont-Dore	2003
63	Réalisation d'un sentier d'interprétation des sources de la Dordogne	30	E.P.I.DOR. Et commune du Mont-Dore	2004
63	Habillage des buses et des ponts jusqu'à la D101	76	Commune du Mont-Dore / CG63	2004
63	Restauration ponts et balustrades du Mont-Dore	152	Commune du Mont-Dore / CG63	2005
15	Valorisation paysagère de la Véronne à Riom-ès-Montagnes	152	Commune de Riom-ès-Montagnes	2003
63	Végétalisation du pont d'Arpiat	38	CG63	2004
15	Valorisation des étangs du Claux	53	Commune Le Claux	2004
63	Réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne	8	Com. Com Sancy-Artense	2004
63	Dégagement d'un point de vue sur les gorges d'Avèze	8	Commune Avèze	2004
TOTAL =		578		

Axe 2 : Aménagements touristiques

Réf : Etude de mise en valeur Paysagère de la Haute-Dordogne - E.P.I.DOR., 2000 ; Projets locaux

La découverte du patrimoine culturel et environnemental de la Haute-Dordogne peut s'effectuer par l'intermédiaire de nombreuses activités : création de sentiers de randonnée thématiques (sources thermales, thème de l'eau...), développement d'activités pêche avec la création de parcours de pêche et l'information touristique des activités proposées (pêche à la mouche, au vif, no kill, sous glace...), restauration de petits patrimoine bâti (Moulin de Drils, Pont de la Dordogne au niveau de la source Félix,...) par l'intermédiaire de points relais comme les maisons de l'environnement ou les structures intercommunales.

La pratique de l'activité canoë-kayak pourra être favorisée grâce à l'aménagement de sites pour la mise à l'eau, avec une signalisation portant sur la sécurité.

L'accès aux gorges d'Avèze pourra être facilité au pont de Saint-Sauves pour la mise à l'eau des canoës et vers le pont de Chalameyroux dans la partie aval des gorges. Une information en matière de sécurité accompagnera l'aménagement de ces sites.

Sur la retenue de Bort-les-Orgues, le site des Aubazines pourra être aménagé et valorisé grâce à :

- la mise en place d'un lieu de stockage des canoës clairement identifié et aménagé dans le prolongement d'une mise à l'eau elle aussi aménagée
- la mise en place d'un local pour l'accueil des pratiquants qui s'intègre au paysage
- l'édition de plaquettes publicitaires pour la promotion des animations et du site

La relance de cette activité sur la Haute-Dordogne dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ amélioration de la qualité des eaux
- ✓ garantir un débit suffisant en période de pratiques
- ✓ aménagements de sites spécifiques pour la mise à l'eau des canoës en toute sécurité
- ✓ signalétique et information sécurité

La mise en place de parcours de randonnée le long de la Dordogne est en cohérence avec « les voies vertes autour des voies bleues » du programme Bassin de la Dordogne : Vision 2000¹, inscrit aux contrats de Plan Etat-Région Auvergne, Limousin, Midi Pyrénées et Aquitaine.

Partenaires financiers : Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze ; Conseil Régional Auvergne, l'Etat...

Partenaires techniques : C.D.T et D.D.J.S du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze ; animateurs de développement locaux, Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze.

Tableau 16. Récapitulatif des actions d'aménagements touristiques

<i>SECTEUR</i>	<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL</i>
Le Mont-Dore La Bourboule (63)	Sentier de randonnée des sources de la Dordogne aux sources thermales de la Bourboule	Communauté de commune du Sancy
Association des cantons d'Ussel (19, 63)	Sentier de randonnée le long du Chavanon par aménagement de l'ancienne voie ferrée	Association des cantons d'Ussel
Association des gorges de la Dordogne (19)	Sentier de randonnée (36 km) le long de la rive droite de la retenue de Bort-les-Orgues (de Confolent-Port-Dieu à Bort-les-Orgues) et aménagement de sites	Association des gorges de la Dordogne
Messeix (63)	Mise en place d'une maison de l'environnement	Communauté de communes Sioulet-Chavanon
Communes 63	Développement de l'activité pêche (animation, information, points relais)	Fédération de pêche du Puy-de-Dôme
Riom-ès-Montagnes (15)	Parcours de pêche à la mouche	AAPPMA de Riom-ès-Montagnes
Dienne (15)	Restauration fonctionnelle du moulin de Drils	Commune
Communauté de communes de Riom-ès-Montagnes (15)	Parcours de randonnées autour du thème de l'eau (conception et promotion)	Communauté de communes
Saint-Sauves (63)	Aménagement d'un point de mise à l'eau au pont de la Dordogne	Commune
Avèze (63)	Panneaux de signalisation et d'information pour la pratique du canoë-kayak	Commune
Site des Aubazines (19)	Aménagement du site pour l'activité Canoë-kayak	CDCK19

¹ Il reste à régler dans le cadre de ce projet Vision 2000, le parcours allant de la Haute-Dordogne à la sortie des gorges d'Avèze. Il faudra certainement s'écarter des gorges.

Dpt	Actions	Coût estimatif	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
		<i>K€ HT</i>		
63	Sentier de randonnée de la source aux sources	76	Communauté de communes du Sancy	2005
19	Sentier de randonnée le long du Chavanon	30	Association des cantons d'Ussel	2004
19	Sentier de rive le long de la retenue de Bort-les- Orgues	91	Association des gorges de la Dordogne	2004
63	Mise en place d'une maison de l'Environnement à Messeix	reporté	Com Com Sioulet - Chavanon	
63	Développement de l'activité pêche en 63	46	Fédé Pêche 63	2004
15	Parcours de pêche à la mouche à Riom-ès-Montagnes	30	Com Com Pays de Gentiane	2004
15	Restauration du moulin de Drills	46	Commune Dienne	2004
15	Parcours de randonnées thématiques Pays de Gentiane	30	Com Com Pays de Gentiane	2004
63	Aménagement d'un point de mise à l'eau à Saint- Sauves pour le canoë	30	Commune Saint-Sauves	2004
63	Signalétique pour le canoë à Avèze	23	Commune Avèze	2004
TOTAL =		402		

LES GORGES D'AVEZE



VOLET C : Animation et suivi du contrat de rivière

Objectifs

Le suivi et l'animation du contrat de rivière Haute-Dordogne sert plusieurs objectifs :

- ✓ la garantie de mise en place et du suivi du programme d'actions, de sa cohérence avec l'esprit du contrat de rivière, et de sa complémentarité avec les autres mesures entreprises (SDAGE Adour Garonne, Charte de la Vallée de la Dordogne, Chartes départementales, Charte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, Schémas départementaux d'A.E.P et de Gestion des cours d'eau pour la Corrèze),
- ✓ le suivi des paramètres caractérisant l'évolution du milieu,
- ✓ la mise à jour et le développement des connaissances sur le bassin,
- ✓ la mobilisation sociale autour des cours d'eau étudiés et la valorisation des actions.

Le contrat de rivière fera l'objet d'un suivi annuel présenté aux membres du comité de rivière, d'une évaluation à mi-parcours et d'un bilan en fin de procédure.

Axe 1 : Animation et coordination

L'animateur aura un rôle d'interface entre les différents services, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, et les financeurs institutionnels. A ce titre, il organisera les prises de contacts, les réunions, initiera et coordonnera les actions prévues dans le programme de travaux.

La maîtrise d'ouvrage de l'animation du contrat de rivière peut-être assurée par l'Etablissement Public E.P.I.DOR .

Axe 2 : Outils de suivi et communication

Suivi :

- Une cartographie informatisée du bassin versant de la Haute-Dordogne et de ses principaux affluents a été réalisée lors de la phase d'études préalables. Cet outil a permis le croisement et l'analyse des informations collectées nécessaires à l'élaboration du programme d'actions. Il constitue un outil d'aide à la décision et de suivi pour la mise en œuvre du contrat de rivière. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances et de la réalisation du programme de travaux.

- La mise à jour du Système d'Information Géographique (Géoconcept Expert) est à prendre en compte puisqu'elle permettra de bénéficier des dernières fonctionnalités du logiciel.

Communication :

La communication sera réalisée à partir de l'édition et la diffusion d'un bulletin de liaison du Comité de rivière ainsi que l'élaboration de divers documents de communication.

Sensibilisation :

Une sensibilisation sur les problématiques de la Haute-Dordogne sera engagée auprès des acteurs locaux (collectivités, grand public, scolaires). Celle-ci se basera sur les principaux enjeux de la Haute-Dordogne et notamment la restauration de la qualité des eaux par l'amélioration de l'assainissement des collectivités et de la gestion des effluents laitiers issus de la zone AOC Saint-Nectaire.

Les autres problématiques du contrat de rivière feront également l'objet d'actions de sensibilisation comme le tourisme, l'entretien et la restauration des cours d'eau, etc.

Les CPIE constituent des partenaires privilégiés pour cette sensibilisation.

Partenaires financiers : Conseils Généraux du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze et de la Creuse, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Etat, Conseil Régional d'Auvergne...

Partenaires techniques : CPIE de Haute-Auvergne et de la Corrèze, agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne...

Indicateurs : nombre de bulletins de liaison, nombre d'interventions auprès du public

Tableau 17. Récapitulatif des actions de suivi et d'animation du contrat

Afin de sensibiliser les communes à la démarche de contrat de rivière, il est envisagé de les intégrer dans le financement de l'animation.

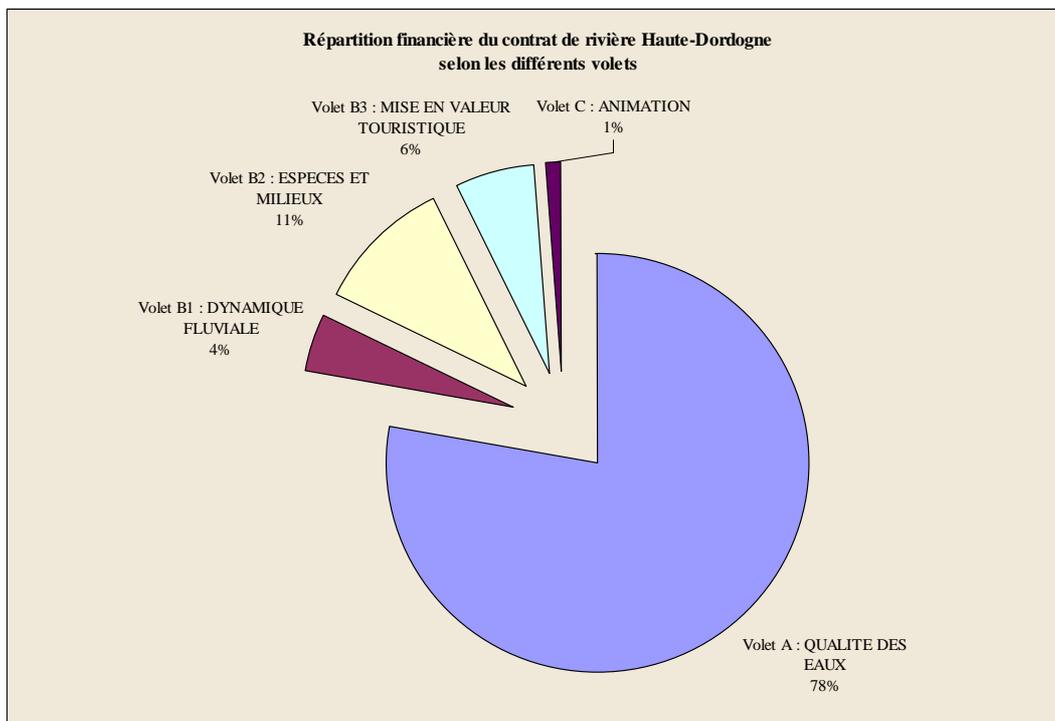
<i>ACTIONS PROPOSEES</i>	<i>COÛT ESTIMATIF (K€)</i>	<i>ANNEE</i>	<i>MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL</i>
ANIMATION : Mise en place d'un animateur pour 5 ans	183	2003 - 2007	E.P.I.DOR.
COMUNICATION ; Outil informatique et mise à jour	4		
COMUNICATION ; Actions de communication et de sensibilisation auprès du public	8		
COMUNICATION ; Edition d'un bulletin de liaison du Comité de rivière (2 par an)	11		
TOTAL	206		

Dpt	Actions	Coût estimatif <i>K€HT</i>	MAÎTRES D'OUVRAGE	calendrier prévisionnel
63-15-	Mise en place d'un animateur	183	E.P.IDOR	2003 2004 2005 2006 2007
63-15-	Outils informatiques et mises à jour	4	E.P.IDOR	2003 2004 2005 2006 2007
63-15-	Actions de communication et de sensibilisation	8	E.P.IDOR	2003 2004 2005 2006 2007
63-15-	Edition d'un bulletin de liaison du Comité de rivière	11	E.P.IDOR	2003 2004 2005 2006 2007
TOTAL =		206		

Récapitulatif des propositions et des coûts par volets

(*) Le coût d'un certain nombre d'actions doit être estimé pour compléter ces montants

	Coût estimatif	TOTAL VOLET (*)
	Keuros	Keuros
Volet A : QUALITE DES EAUX		11624,00
<i>Amélioration de la qualité des eaux</i>		
Axe 1 : Assainissement des collectivités	9750,00	
Axe 2 : Gestion des effluents agricoles	89,00	
Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries	1586,00	
Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs	46,00	
Axe 5 : Amélioration de la ressource en eau	120,00	
<i>Suivi de la qualité des eaux</i>		
	53,00	
Volet B1 : DYNAMIQUE FLUVIALE		734,00
Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne	734,00	
Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne	-	
Volet B2 : ESPECES ET MILIEUX		1 805,00
<i>Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages</i>		
Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges	834,00	
Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau	145,00	
<i>Gestion des espèces et milieux remarquables</i>		
Axe 1 : Gestion piscicole	650,00	
Axe 2 : Préservation des milieux remarquables	76,00	
Volet B3 : MISE EN VALEUR TOURISTIQUE		980,00
Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant	578,00	
Axe 2 : Créations paysagères et touristiques	402,00	
Volet C : ANIMATION		206,00
TOTAL CONTRAT :		15 349



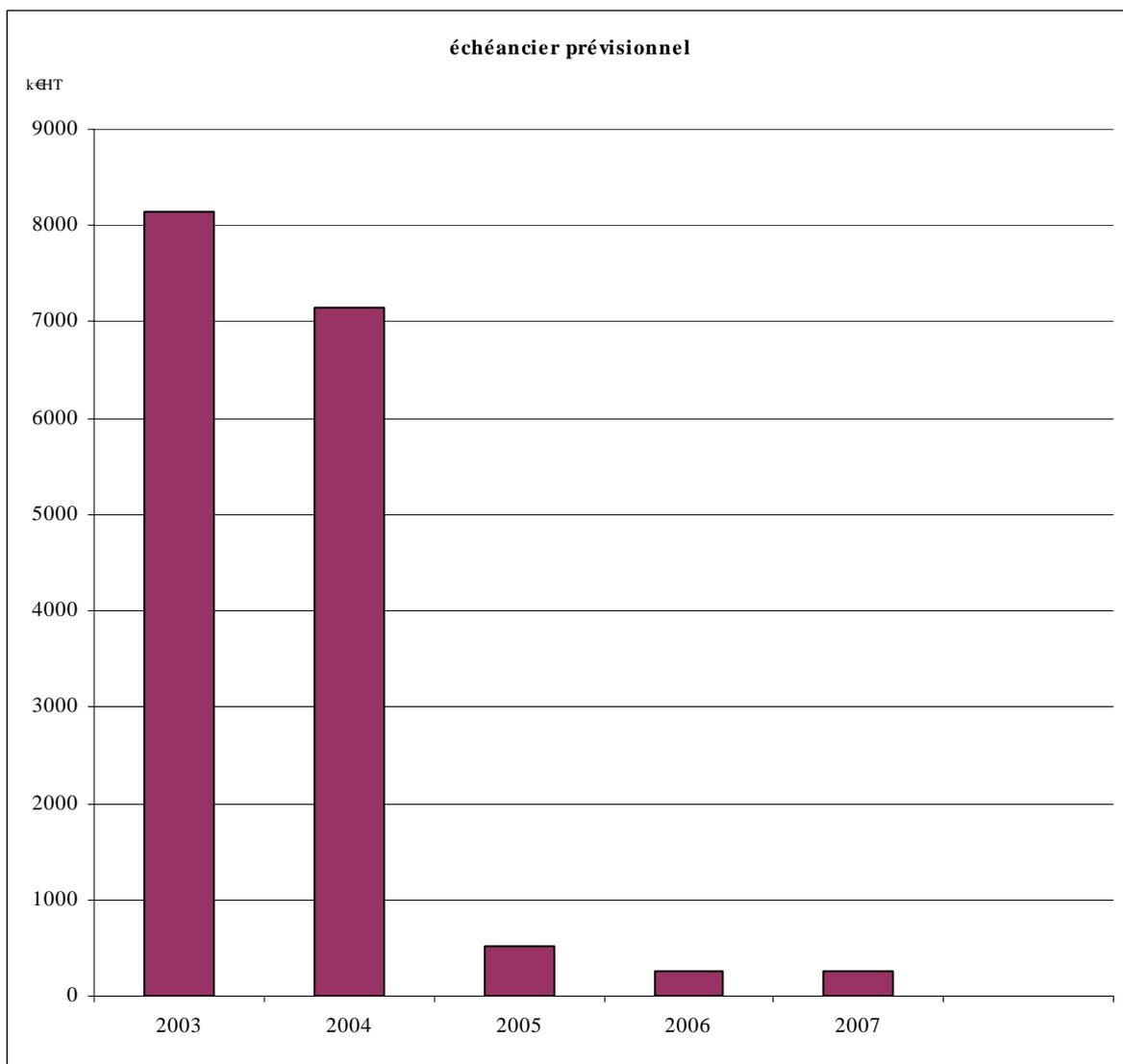
Récapitulatif des montants par partenaires financiers

Les montants des participations par partenaires financiers sont donnés à titre indicatif sur la base des modalités d'intervention actuellement en vigueur.

Participations	K€HT
CG63	2086
CG15	524
CG19	893
CG23	3
A.EAG	1232
AELB	2527
C.R.Auvergne	391
C.R. Limousin	CPER*
État	1495
EDF	2
PNRVA	13
Fed Pêche	A définir
MAÎTRES D'OUVRAGE	5303
non déterminé	880

* Contrat de Plan Etat Région : engagement financier possible dans le cadre du CPER (actions 78 ou 79)

Calendrier indicatif des actions proposées



Les taux et les montants d'aides des partenaires sont donnés à titre indicatif sur la base des modalités d'intervention actuellement en vigueur.

	Total en K€HT	2003	2004	2005	2006	2007
		Keuros	Keuros	Keuros	Keuros	Keuros
Volet A : QUALITE DES EAUX						
<i>Amélioration de la qualité des eaux</i>						
Axe 1 : Assainissement des collectivités	9750	6045	4722	35	35	35
Axe 2 : Gestion des effluents agricoles	89	0	89	0	0	0
Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries	1586	1251	305	31	0	0
Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs	46	46	0	0	0	0
Axe 5 : Amélioration de la ressource en eau	120	48	72	0	0	0
<i>Suivi de la qualité des eaux</i>	53	11	11	11	11	11
Total du thème	11624	6742	4766	116		
Répartition annuelle du thème	100%	58%	41%	1%	0%	0%
Volet B1 : DYNAMIQUE FLUVIALE						
Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne	734	172	172	172	172	# 172
Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne	A définir					
Total du thème	734	224	510	0	0	0
Répartition annuelle du thème	100%	31%	69%	0%	0%	0%
Volet B2 : ESPECES ET MILIEUX						
<i>Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages</i>						
Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges	934	243	173	173	173	# 173
Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau	145	8	137	0	0	0
<i>Gestion des espèces et milieux remarquables</i>						
Axe 1 : Gestion piscicole	650	0	650	0	0	0
Axe 2 : Préservation des milieux remarquables	76	76	0	0	0	0
Total du thème	1805	270	993	182	180	180
Répartition annuelle du thème	100%	15%	55%	10%	10%	10%
Volet B3 : MISE EN VALEUR TOURISTIQUE						
Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant	578	213	213	152	0	0
Axe 2 : Créations paysagères et touristiques	402	0	326	76	0	0
Total du thème	980	213	539	228	0	0
Répartition annuelle du thème	100%	22%	55%	23%	0%	0%
Volet C : ANIMATION						
Total du thème	206	41	41	41	41	41
Répartition annuelle du thème	100%	20%	20%	20%	20%	20%
TOTAL	15349	7521	6753	463	306	306
Répartition annuelle		49%	44%	3%	2%	2%

Plan de financement prévisionnel

Les tableaux suivants indiquent les taux d'aide et les volumes financiers des partenaires pour chaque action du contrat.

Le plan de financement prévisionnel sera réalisé en fonction des capacités financières des différents partenaires.

Actions	Coût estimatif (Keuros)	CG63	CG15	CG19	CG23	AEAG	AELB (1)	CR Auvergne	CR Limousin	Etat	EDF	PNRVA*	Fédéré Pêche et AAPPMA	Maître d'ouvrage Pressenti	
Volet A : QUALITE DES EAUX															
Amélioration de la qualité des eaux															
Département															
Axe 1 : Assainissement des collectivités															
<i>Etudes</i>															
63	Diagnostic des réseaux communaux du Mont-Dore ; La Bourboule et Murat-le-Quaire (*)	67	20%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	30%	Communes de La Bourboule, du Mont-Dore et de Murat le Quaire
63	Etude points noirs (diagnostic-détaillé-étude avant-projet) sur secteurs prioritaires identifiés en 2001	31	25%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	25%	SIVOM de la Haute-Dordogne
63	Poursuite étude points noirs sur secteurs repérés en 2001 (le Mont Dore, la Bourboule et Murat le Quaire)	50	25%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	25%	SIVOM de la Haute-Dordogne
63	SCA Bagnols	18	25%	nc	nc	nc	40%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Commune Bagnols
63	SCA Saint-Sauves	15	25%	nc	nc	nc	40%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Commune Saint-Sauves
63	SCA Egliseeneuve d'Entraigues	15	25%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	25%	Commune Egliseeneuve d'Entraigues
15	SCA Champs-sur-Tarentaine	21	nc	25%	nc	nc	40%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Commune Champs-sur-Tarentaine
15	SCA Le Claux	12	nc	25%	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	25%	Commune Le Claux
15	SCA Saint-Amandin (en cours)	18	nc	25%	nc	nc	40%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Commune Saint-Amandin
<i>Réseaux</i>															
63	Travaux suite à étude points noirs : amont Mont Dore	66	40%+5%	nc	nc	nc	nc	35%	0%	nc	20%	nc	0%	20%	SIVOM de la Haute-Dordogne
63	Travaux suite à étude points noirs : La Bourboule (F. Renest, Fayolle, arrivée Murat)	111	30%+5%	nc	nc	nc	nc	35%	0%	nc	30%	nc	0%	20%	Commune La Bourboule
63	Travaux suite à étude points noirs : Mont Dore (eaux parasites)	302	30%+5%	nc	nc	nc	nc	Subvention 25% + avance 30%	0%	nc	30%	nc	0%	20%	Commune du Mont-Dore
63	Travaux suite à étude points noirs : Murat le Quaire (eaux parasites, eaux pluviales)	49	30%+5% si elligible	nc	nc	nc	nc	35%	0%	nc	30%	nc	0%	20%	Commune de Murat le Quaire
19	Réhabilitation réseau Merlines et Eygurande	762	nc	nc	45% (gu)	nc	avance 30% + subv 15%	nc	nc	0%	0%	nc	nc	30%	Com com Pays d'Eygurande
15	Raccordement camping à la station de Condat (TRAVAUX EFFECTUES)	A définir	nc	25%+5%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	45%	Commune Condat
15	Création réseau de collecte à Saint-Bonnet-de-Condac	184	nc	25%+5%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	45%	Commune Saint-Bonnet-de-Condac
63	Travaux réseaux Bagnols	A définir	30%+5%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Bagnols
63	Travaux réseaux Saint-Sauves	A définir	30%+5%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Saint-Sauves
63	Travaux réseaux Messeix	A définir	30%+5%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Messeix
63	Travaux réseaux Egliseeneuve d'Entraigues	A définir	30%+5%	nc	nc	nc	nc	nc	0%	nc	0%	nc	0%	55%	Commune Egliseeneuve d'Entraigues
63	Travaux réseaux Picherande	A définir	30%+5%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Picherande
15	Travaux réseaux Le Claux	A définir	nc	30%	nc	nc	nc	10%	0%	nc	0%	nc	0%	60%	Commune Le Claux
15	Travaux réseaux Saint-Amandin	A définir	nc	30%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	45%	Commune Saint-Amandin
15	Travaux réseaux Champs-sur-Tarentaine	A définir	nc	30%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	45%	Commune Champs-sur-Tarentaine
<i>Systèmes d'assainissement</i>															
19	Réhabilitation station Merlines-Eygurande	1143	nc	nc	45% (gu)	nc	25%	nc	nc	0%	0%	nc	nc	25%	Com com Pays d'Eygurande
15	Création station Condat	400	nc	25% + 5%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Condat
63	Création station La Tour d'Auvergne	457	30%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune La Tour d'Auvergne
63	Réhabilitation de la station d'épuration SIVOM Haute Dordogne : mise en place du traitement de l'azote et mise aux normes	3354	30%	nc	nc	nc	nc	35% jusqu'au 31/12/04 25% jusqu'au 31/12/05 10% jusqu'au 31/12/2006	0%	nc	15%	nc	0%	20%	SIVOM Haute-Dordogne
63	Mise en place de l'autosurveillance sur la StEp SIVOM Haute Dordogne	23	15%	nc	nc	nc	nc	50% jusqu'au 31/12/2004 taux travaux au delà	0%	nc	15%	nc	0%	20%	SIVOM Haute-Dordogne
15	Réhabilitation station Riom-ès-Montagnes	191	nc	25% + 5%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Riom-ès-Montagnes
63	Réhabilitation station Camping municipal La Tour d'Auvergne	15	30%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune La Tour d'Auvergne
15	Création station Saint-Bonnet-de-Condac	184	nc	25% + 5%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Saint-Bonnet-de-Condac
63	Travaux station Bagnols	A définir	30%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Bagnols
63	Travaux station Saint-Sauves	A définir	30%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Saint-Sauves
63	Travaux station Messeix	30	30%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Messeix
63	Travaux station Egliseeneuve d'Entraigues	A définir	30%	nc	nc	nc	nc	35%	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Commune Egliseeneuve d'Entraigues
63	Travaux station Picherande	A définir	40%	nc	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	30%	Commune Picherande
15	Travaux station Le Claux	A définir	nc	25% + 5%	nc	nc	nc	35%	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Commune Le Claux
15	Travaux station Saint-Amandin	A définir	nc	25% + 5%	nc	nc	nc	25%	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Saint-Amandin
15	Travaux station Champs-sur-Tarentaine	A définir	nc	25% + 5%	nc	nc	nc	25%	0%	nc	0%	nc	0%	40%	Commune Champs-sur-Tarentaine
<i>Travaux complémentaires</i>															
63	Travaux suite à étude points noirs : bassin d'orage	793	A définir	nc	nc	nc	nc	Subvention 25% + avance 30%	0%	nc	Feder	nc	0%	A définir	SIVOM Haute-Dordogne
63	Travaux sur la conduite aval Bourboule du collecteur syndical (réhabilitation ou remplacement)	448	40%+5%	nc	nc	nc	nc	Subvention 25% + avance 30%	0%	nc	20%	nc	0%	20%	SIVOM Haute-Dordogne
63	Travaux Bvd Choussy (dessablement) et Clémenceau (eaux parasites) à La Bourboule	264	30%+5%	nc	nc	nc	nc	Subvention 25% + avance 30%	0%	nc	30%	nc	0%	20%	Commune la Bourboule
63	Travaux conduite autour de Choussy (bassin d'orage) au Mont Dore	239	A définir	nc	nc	nc	nc	Subvention 25% + avance 30%	0%	nc	Feder	nc	0%	20%	SIVOM Haute-Dordogne
63	Travaux conduite autour de Choussy (conduite + poste de refoulement)	427	30%+5%	nc	nc	nc	nc	Subvention 25% + avance 30%	0%	nc	30%	nc	0%	A définir	SIVOM Haute-Dordogne
19	Mise en conformité de la filière boue de la station de la Celette	61	nc	nc	35% (gu)	nc	30%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	35%	Hôpital la Celette
(*) : Ce diagnostic se compose 3 études communales détaillées ci dessous :															
	Etude diagnostique des réseaux communaux : La Bourboule	30	20%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	30%	Commune de La Bourboule
	Etude diagnostique des réseaux communaux : Le Mont Dore	27	20%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	30%	Commune du Mont Dore
	Etude diagnostique des réseaux communaux : Murat le Quaire	9	20%	nc	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	30%	Commune de Murat le Quaire

Actions		Coût estimatif (Keuros)	CG63	CG15	CG19	CG23	AEAG	AELB	CR Auvergne	CR Limousin	Etat	EDF	PNRVA*	Fédé Pêche et AAPPMA	Maître d'ouvrage Pressenti	
Axe 2 : Gestion des effluents agricoles																
15-63	Schéma directeur de gestion des effluents	89	0%	0%	nc	nc	20%	30% (2)	0%	nc	30%	nc	Nég	0%	20%	Syndicat Saint-Nectaire
15-63	Travaux consécutifs à l'étude	A définir	0%	A déf	nc	nc	A déf	A déf	A déf	nc	0%	nc	0%	0%	20%	Producteurs
Axe 3 : Amélioration du traitement des laiteries																
15	Assainissement de la laiterie de Condat	1220	nc	0%	nc	nc	15% + Avance 30%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	90%	Laiterie Walchly
15	Etude et travaux d'assainissement de la laiterie de Dienne	61	nc	0%	nc	nc	0%	20%	0%	nc	0%	nc	0%	0%	80%	Laiterie Dienne
63	Etude et Travaux d'assainissement de la laiterie de Tauves	305	0%	nc	nc	nc	15% + Avance 30%	nc	0%	nc	0%	nc	nc	0%	90%	Laiterie Auvermont
Axe 4 : Limitation de l'impact des étangs																
23	Installation d'un moine sur l'étang de la Ramade	46	nég	nc	nc	nég	nc	0%	20%	nég	20%	nc	nc	nég	60%	Commune de Flayat
Axe 5 : Amélioration de la ressource en eau																
15	Etude diagnostic Apchon	12	nc	25%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	45%	Commune Apchon
15	Etude diagnostic Saint-Bonnet-de-Condac	12	nc	25%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	45%	Commune Saint-Bonnet-de-Condac
15	Etude diagnostic Dienne	12	nc	25%	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	Commune Dienne
15	Etude diagnostic Le Claux	12	nc	25%	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	Commune Le Claux
15	Etude diagnostic Cheylade	12	nc	25%	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	Commune Cheylade
15	Etude diagnostic Saint-Hippolyte	12	nc	25%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	Commune Saint-Hippolyte
15	Etude diagnostic Lugarde	12	nc	25%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	SIAEP de Lugarde-Marchastel
15	Etude diagnostic Marchastel	12	nc	25%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	SIAEP de Lugarde-Marchastel
15	Etude diagnostic Ségur-les-Villas	12	nc	25%	nc	nc	nc	50%	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	Commune Ségur-les-Villas
15	Etude diagnostic Condat	12	nc	25%	nc	nc	25%	nc	0%	nc	0%	nc	0%	0%	25%	Commune Condat
Suivi de la qualité des eaux (voir Légende)																
15-63	Evaluation des travaux d'assainissement	53	15%	13%	2%	0%	50%	(2)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	(***)	E.P.IDOR
SOUS-TOTAL VOLET A		11624	1844	337	880	0	1103	1959	9	0	991	0	0	0	3694	
Volet B1 : DYNAMIQUE FLUVIALE																
Axe 1 : Stabilisation du profil en long de la Haute-Dordogne																
63	Retrait de ruines encombrant le lit - Mont-Dore	30	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune Mont-Dore
63	Construction de 5 seuils semi dénoyés - Mont-Dore	85	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune Mont-Dore
63	Restauration de protections longitudinales - Mont-Dore (1 300 m)	125	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune Mont-Dore
63	Traitement d'affouillement de 2 ponts - Mont-Dore	14	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune Mont-Dore
63	Construction de 32 seuils noyés - La Bourboule	98	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune La Bourboule
63	Restauration de protections longitudinales - La Bourboule (2 505 m)	355	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune La Bourboule
63	Traitement d'affouillements d'un pont et d'un seuil - La Bourboule	9	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune La Bourboule
63	Entretien et suivi pluriannuel des atterrissements (550 m)	18	nég	nc	nc	nc	nc	0%	0%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Commune La Bourboule
Axe 2 : Gestion des débits des retenues de la Haute-Dordogne																
15	Etude d'impact pour l'augmentation du débit réservé de l'Eau Verte	A définir	nég	nég	nc	nc	25%	nc	0%	nc	30%	nég	nég	nég	20%	EDF
SOUS-TOTAL VOLET B1		734	0	0			0		0		147	0	0	0	440	

Actions	Coût estimatif (Keuros)	CG63	CG15	CG19	CG23	AEAG	AELB	CR Auvergne	CR Limousin	Etat	EDF	PNRVA*	Fédé Pêche et AAPPMA	Maître d'ouvrage Pressenti		
Volet B2 : ESPECES ET MILIEUX																
1 - Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages																
Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges																
63	Elimination de la Renouée du Japon au Mont-Dore et La Bourboule + revégétalisation	146	20%	nc	nc	nc	nc	0 à 40 % (3)	20%	nc	20%	nc	nég	0%	20%	Commune Mont-Dore et Bourboule
63	Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Sancy-Artense	401	20%	nc	nc	nc	0%	nc	0%	nc	20%	nc	nég	0%	60% (nég)	Com Com Sancy-Artense
15	Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Pays de Gentiane	152	nc	25%	nc	nc	0%	nc	0%	nc	20%	nc	nég	Cas par cas	55% (nég)	Com Com Pays de Gentiane
15	Entretien cours d'eau communauté de communes Sumène-Artense	229	nc	25%	nc	nc	0%	nc	0%	nc	20%	nc	nég	Cas par cas	55% (nég)	Com Com Sumène-Artense
19	Restauration des berges du Lys (TRAVAUX EFFECTUES)		nc	nc		nc		nc	nc		20%	nc	nc			SIAEP de Bort-les-Orgues
19	Pose d'abreuvoirs le long du Lys	6	nc	nc	20%	nc	nég (suiv Etat)	nc	nc	Cas par cas	20%	nc	nc	0%	60% (nég)	SIAEP Bort-les-Orgues
Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau																
63	Retrait du matériel EDF abandonné sur La Bourboule	15	0%	0%	nc	nc	nc	0%	10% à 20%	nc	0%	10 à 15%	0%	0%	nég	Commune La Bourboule
15	Résorption de la décharge de Riom-ès-Montagnes - (ETUDE EFFECTUEE)		nc	60% (gu)	nc	nc	0%	nc	10% à 20%	nc	0%	nc	10%	0%	20%	Com Com Pays Gentiane
15	Résorption de la décharge de Riom-ès-Montagnes - travaux	76	nc	50%	nc	nc	0%	nc	10% à 20%	nc	0%	nc	10%	0%	20%	Com Com Pays Gentiane
15	Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - étude	8	nc	60% (gu)	nc	nc	0%	nc	10% à 20%	nc	0%	nc	10%	0%	20%	Com Com Pays Gentiane
15	Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - travaux	46	nc	50%	nc	nc	0%	nc	10% à 20%	nc	0%	nc	10%	0%	20%	Com Com Pays Gentiane
19	Réhabilitation de la décharge de Merlines (travaux effectués en 2001)		nc	nc		nc		nc	nc		nc	nc	nc			Com com Pays d'Eygurande
15-63	Etude de systèmes de collecte des déchets flottants sur les barrages	A définir	nég	Nég	nc	nc	0%	nc	0%	nc	30%	0%	nég	0%	20%	A définir
2 - Gestion des espèces et milieux remarquables																
Axe 1 : Gestion piscicole																
15	Aménagement de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine (Tarentaine)	30	nc	0%	nc	nc	0%	nc	20%	nc	20%	nc	0%	0%	60%	Privé ou fédé pêche 15 (**)
63	Aménagement du barrage de Brumessange (Tarentaine) (action associée à l'étude du débit réservé de l'Eau Verte)	229	nc	0%	nc	nc	0%	nc	20%	nc	20%	MO	0%	0%	20%	EDF(**)
63	Aménagement du seuil des tennis (Dordogne)	30	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	Commune Mont-Dore(**)
63	Aménagement du seuil de l'avenue de la libération (Dordogne)	30	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	CG63(**)
63	Aménagement du seuil de l'école (Dordogne)	30	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	CG63(**)
63	Aménagement du seuil des marais (Rau de l'Enfer)	30	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	Privé ou AAPPMA(**)
63	Aménagement du seuil du Clergues (Rau de Clergues)	15	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	Commune La Bourboule(**)
63	Aménagement du seuil du jardin d'enfant (Dordogne)	46	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	SIVOM Haute-Dordogne(**)
63	Aménagement du seuil du pont du marché (Dordogne)	30	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	Commune La Bourboule(**)
63	Aménagement du seuil du Vendeix (Rau du Vendeix)	30	10%	nc	nc	nc	nc	0 à 40% (4)	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	20%	Commune La Bourboule(**)
63	Aménagement du seuil des Plantades (Rau des Plantades)	23	10%	nc	nc	nc	0%	nc	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	50%	AAPPMA?(**)
63	Aménagement du seuil voie de chemin de fer (Clidane)	76	10%	nc	nc	nc	0%	nc	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	50%	AAPPMA?(**)
63	Aménagement du seuil du pont de la D987 (Clidane)	30	10%	nc	nc	nc	0%	nc	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	50%	CG63(**)
63	Aménagement du seuil du moulin de Sainte-Elisabeth (Burande)	15	10%	nc	nc	nc	0%	nc	20%	nc	20%	nc	0%	Cas par cas	50%	Privé ou fédé pêche 63(**)
19	Aménagement de la digue du moulin des plaines (Lys)	6	nc	nc	35%	nc	0%	nc	nc	0%	10%	nc	0%	0%	55%	Privé ou fédé pêche 19(**)
Axe 2 : Préservation des milieux remarquables																
15	Cartographie des zones humides d'une partie de l'Artense	76	nc	A déf	nc	nc	40% (suiv Etat)	nc	0%	nc	30%	nc	MO	0%	20%	Parc des Volcans d'Auvergne
15-63	Information des propriétaires	A définir	A déf	A déf	nc	nc	0%	nc	0%	nc	15%	nc	nég	0%	35%	E.PID.OR.
15-63	Acquisition de terrain milieux remarquables	A définir	Cas par cas	Cas par cas	nc	nc	30% si plan de gestion	20% (5)	Cas par cas (si MO publique)	nc	0%	nc	Cas par cas	0%	80% (nég)	CG63, CG15, CEPA
19	Etude définition outils de gestion 19	A définir	nc	nc	A déf	nc	20%	nc	nc	0%	30%	nc	nc	0%	20%	CG19
SOUS-TOTAL VOLET B2		1805	163	161	3	0	30	127	173	0	325	2	13	0	697	

Actions	Coût estimatif (Keuros)	CG63	CG15	CG19	CG23	AEAG	AELB	CR Auvergne	CR Limousin	Etat	EDF	PNRVA*	Fédé Pêche et AAPPMA	Maître d'ouvrage Pressenti	
Volet B3 : MISE EN VALEUR TOURISTIQUE															
Axe 1 : Valorisation du patrimoine existant															
63 Aménagement des sources de la Dordogne	61	20%	nc	nc	nc	nc	0%							20%	Commune Mont-Dore
63 Réalisation d'un sentier d'interprétation des sources de la Dordogne	30	0%	nc	nc	nc	nc	0%	20%						40%	E.P.I.DOR, Et commune du Mont-Dore
63 Habillage des buses et des ponts jusqu'à la D101	76	20%	nc	nc	nc	nc	0%							40%	Commune du Mont-Dore / CG63
63 Restauration ponts et balustrades du Mont-Dore	152	0%	nc	nc	nc	nc	0%	20%	nc	0%	nc	0%	0%	80%	Commune du Mont-Dore / CG63
15 Valorisation paysagère de la Véronne à Riom-ès-Montagnes	152	nc	0%	nc	nc	0%	nc	20%	nc	40%	nc	nc	0%	40%	Commune de Riom-ès-Montagnes
63 Végétalisation du pont d'Arpiat	38	0%	nc	nc	nc	0%	nc	0%	nc	0%	nc	nc	0%	100%	CG63
15 Valorisation des étangs du Claux	53	nc	0%	nc	nc	nc	0%	20%	nc	40%	nc	nc	0%	40%	Commune Le Claux
63 Réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne	8	0%	nc	nc	nc	0%	nc	20%	nc	40%	nc	nc	0%	40%	Com Com Sancy-Artense
1519 Restauration du pont "tremblant" sur la Rhue	A définir	nc	A définir	A définir	nc	0%	nc	A définir	A définir	A définir	A définir	nc	A définir	A définir	Communes de Bort-les-Orgues et Vebret
63 Dégagement d'un point de vue sur les gorges d'Avèze	8	0%	nc	nc	nc	0%	nc	20%	nc	0%	nc	nc	0%	80%	Commune Avèze
Axe 2 : Créations paysagères et touristiques															
63 Sentier de randonnée de la source aux sources	76	0%	nc	nc	nc	nc	0%	30%	nc	40%	nc	nc	0%	30%	Communes Mont-Dore et La Bourboule
19 Sentier de randonnée le long du Chavanon	30	0%	nc	nc	nc	0%	nc	nc	nc	40%	nc	nc	0%	60% (nég)	Association des cantons d'Usseil
19 Sentier de rive le long de la retenue de Bort-les-Orgues	91	0%	nc	nc	nc	0%	nc	nc	nc	40%	nc	nc	0%	60% (nég)	Association des gorges de la Dordogne
63 Mise en place d'une maison de l'Environnement à Messeix	reporté	0%	nc	nc	nc	0%	nc	A définir	nc	0%	nc	nc	0%	100%	Com Com Sioulet - Chavanon
63 Développement de l'activité pêche en 63	46	nc	nc	nc	nc	0%	nc	25%	nc	25%	nc	nc	MO	35% (nég)	Fédé Pêche 63
15 Parcours de pêche à la mouche à Riom-ès-Montagnes	30	0%	A l'étude	nc	nc	0%	nc	25%	nc	25%	nc	nc	Cas par cas	50%	Com Com Pays de Gentiane
15 Restauration du moulin de Drills	46	0%	10%	nc	nc	0%	nc	25%	nc	40%	nc	nc	0%	25%	Commune Dienne
15 Parcours de randonnées thématiques Pays de Gentiane	30	0%	Cas par cas	nc	nc	0%	nc	30%	nc	40%	nc	nc	0%	30% (nég)	Com Com Pays de Gentiane
63 Aménagement d'un point de mise à l'eau à Saint-Sauves pour le canoë	30	50% (max 25 KF)	nc	nc	nc	0%	nc	15%	nc	0%	nc	nc	0%	35%	Commune Saint-Sauves
63 Signalétique pour le canoë à Avèze	23	50%	nc	nc	nc	0%	nc	15%	nc	0%	nc	nc	0%	35%	Commune Avèze
SOUS-TOTAL B3	980	51	5	0	0	0	0	178	0	280	0	0	0	471	
Volet C : ANIMATION															
63-15-19-23 Mise en place d'un animateur	183	13,5%	10,5%	4,5%	1,5%	50%	(2)	80% la première année puis 60% puis 50%	0%	0%	0%	nc	0%	(***)	E.P.IDOR
63-15-19-23 Outils informatiques et mises à jour	4	13,5%	10,5%	4,5%	1,5%	50%	(2)	10%	0%	0%	0%	nc	0%	(***)	E.P.IDOR
63-15-19-23 Actions de communication et de sensibilisation	8	13,5%	10,5%	4,5%	1,5%	25%	(2)	10%	0%	15%	0%	nc	0%	(***)	E.P.IDOR
63-15-19-23 Edition d'un bulletin de liaison du Comité de rivière	11	13,5%	10,5%	4,5%	1,5%	25%	(2)	10%	0%	15%	0%	nc	0%	(***)	E.P.IDOR
SOUS-TOTAL C	206	28	22	9	3	98	412	2	0	3	0	0	0	41	
TOTAL en K €	15349	2086	524	893	3	1232	2527	391	A définir	1495	2	13	A définir	5303	
Total non déterminé en K€	880	(Montant évalué dans les coûts estimatifs ci-dessus, mais dont certains Maîtres d'Ouvrage ne se sont pas prononcés pour le financement)													

Légende

*Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

(1) : modalités en vigueur dans le cadre du 7ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (1997-2002)

Chaque opération fera l'objet d'une décision de financement individuelle en appliquant les modalités en vigueur au moment de la prise de décision

Le montant de l'assiette éligible et le taux d'aide de l'Agence seront calculés sur les bases d'un avant projet remis par le maître d'ouvrage.

(2) : à définir suivant la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

(3) : 30% dans le cadre du Contrat de Restauration Entretien au titre de l'entretien (après validation du protocole d'intervention par l'AELB)

(4) : 30% dans le cadre d'un Contrat de Restauration Entretien après expertise

(5) : avec plan de gestion

nc non concerné

nc possibilité de négocier une participation en fonction des conditions de mise en œuvre

nc Guichet Unique CG19 - AEAG ou ADEME **en rouge : programme d'actions concernant les SIVOM Haute-Dordogne (intégrées depuis décembre 2000)**

gu 19 Guichet Unique CG15 - ADEME MO : Assure la maîtrise d'ouvrage

gu 15 Guichet Unique CG15 - ADEME FNADT : Ce fond pourra intervenir sur les actions pour la gestion des effluents laitiers

Projet global Possibilité d'aide si le projet fait parti d'un projet global ou d'un pôle touristique FEDER : Intervention possible sur l'entretien des berges, la valorisation touristique, l'animation et le programme d'assainissement du SIVOM

Suiv Etat La participation de l'AEAG sera variable suivant la participation de l'Etat Cas par cas : Dossier analysés au cas par cas

Suivi de la qualité des eaux Répartition financière suivant l'emplacement des points de suivis proposés : 3 points sont dans le Puy-de-Dôme (***) : Les demandes de subventions seront coordonnées dans le cadre de l'animation du contrat

3 points sont dans le Cantal

1 point de situe à la limite Puy-de-Dôme et Corrèze

(***) Le financement d'E.P.IDOR est assuré par les six Conseils Généraux du bassin de la Dordogne, ces actions sont financées par les départements du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et du Cantal au travers d'E.P.I.DOR

(*) Le coût d'un certain nombre d'actions doit être estimé pour compléter ces montants

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA CORREZE** : Schéma de développement touristique de la Corrèze - Synthèse, *avril 1998*.
- COMITE DEPARTEMENTAL DU CANOË-KAYAK DE LA CORREZE** : Projet de développement de l'animation canoë-kayak à Bort-les-Orgues.
- CONSEIL GENERAL DU CANTAL** : Schéma directeur d'alimentation en eau potable, *novembre 1996*.
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** : Schéma départemental de gestion des cours d'eau corréziens, *mai 2000*.
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** : Association Intercommunale des Gorges de la Haute-Dordogne - Etat des lieux, *février 1997*.
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** : Projet de Territoire - Gorges de la Dordogne (Plaquette, Projet, Contrat Particulier), *juillet 1997*
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** : Projet de Territoire - Millevaches-Monédières (Plaquette, Contrat Particulier), *juillet 1997*.
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** : Contrat particulier - Millevaches-Monédières (Plaquette, Contrat Particulier), *1997*.
- CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE** : Contrat particulier - Gorges de la Dordogne (Plaquette, Contrat Particulier), *1998*.
- CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'AUVERGNE** : Plan d'actions Régional en faveur des tourbières d'Auvergne - Life Nature « Tourbière de France », *1999*.
- C.P.I.E. DE CORREZE** : Campagnes d'analyses physico-chimiques sur l'Eau verte, le Tact et la Tarentaine, *septembre 1999*.
- D.D.A.F. CANTAL** : Schéma Départemental de Vocation Piscicole, *novembre 1993*.
- D.D.A.F. CORREZE** : Schéma Départemental de Vocation Piscicole - Rapport de Synthèse.
- D.D.A.F. CREUSE** : Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique, *août 1992*.
- D.D.A.F. CREUSE** : Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique, Les étangs en Creuse, *août 1992*.
- D.D.A.F. PUY-DE-DOME** : Schéma Départemental de Vocation Piscicole - Document de travail, *juin 1995*.

DIREN AUVERGNE : Etude hydrographique du bassin de la Rhue, *juin 1997*.

E.P.I.DOR. : Bilan qualité des eaux du bassin versant de la Rhue, Etat et tendances, *1997*.

E.P.I.DOR. : Bilan qualité des eaux du bassin versant de la Haute-Dordogne, Etat et tendances, *1998*.

E.P.I.DOR. : Cartographie écologique des principaux cours d'eau de la Haute-Dordogne (Dordogne, Chavanon, Burande, Mortagne, Clidane, Tarentaine), *1998*.

E.P.I.DOR. : Etude de l'eutrophisation de la retenue hydroélectrique de Bort-les-Orgues, *juin 1999*.

E.P.I.DOR. : Etude sur le potentiel de recolonisation par la loutre du bassin versant de la Haute-Dordogne, *septembre 1999*.

E.P.I.DOR. : Evolution morphologique du lit de la Dordogne au niveau de la Bourboule et du Mont-Dore : Impact sur les ouvrages hydrauliques, *juin 2000*.

E.P.I.DOR. : Etude des éclusées des axes Dordogne, Cère, Maronne, Vézère - Synthèse de l'Etat des lieux, *juin 2000*.

E.P.I.DOR. : Etude de mise en valeur paysagère et touristique de la Haute-Dordogne, *octobre 2000*.

FEDERATION DE PÊCHE DU PUY-DE-DÔME : Schéma départemental de vocation piscicole et halieutique, *2000*.

FEDERATION DE PÊCHE DE LA CORREZE : Mise en valeur des milieux aquatiques de la Corrèze, *mai 1995*.

MAGE DU CANTAL : Fiches de fonctionnement des stations d'épurations du Cantal

PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne : Inventaire et étude des petites pollutions localisées sur les cours d'eau du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, *1993*.

SATESE DU PUY-DE-DOME : Fiches de rapport annuel de visite des stations d'épuration.

SATESE DE CORREZE : Fiches de rapport annuel de visite des stations d'épuration.

SATESE DE LA CREUSE : Fiches de rapport annuel de visite des stations d'épuration.

SIVOM DU CEZALLIER CANTALIEN : Diagnostic d'aménagement et de valorisation de la rivière Santoire - Tome 1 : Diagnostic, *mai 1997*.

SIVOM DU CEZALLIER CANTALIEN : Diagnostic d'aménagement et de valorisation de la rivière Santoire - Tome 2 : Propositions d'actions, *mai 1997*.

SIDET (CANTON DE CHAMPS-SUR-TARENTAINE ET DE SAIGNES) : Diagnostic environnement - Proposition d'un programme d'actions d'amélioration de l'environnement, *octobre 1997*.

SIDET (CANTON DE CHAMPS-SUR-TARENTEINE ET DE SAIGNES) : Diagnostic environnement - Etat des lieux et suggestions, *octobre 1997.*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BORT-LES-ORGUES : Etude du Lys, *février 2000.*

LISTE DES ABREVIATIONS

- AAPPMA** : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- ACVF** : Association Connaissance de la Vie Fluviale
- AEP** : Alimentation en Eau Potable
- AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée
- CDCK** : Comité Départemental de Canoë-Kayak
- CNA** : Comité National d'Agrément
- CPIE** : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
- CSP** : Conseil Supérieur de la Pêche
- DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- DDE** : Direction Départementale de l'Équipement
- DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement
- DSV** : Direction des Services Vétérinaires
- EH** : Equivalent-habitant
- EPIDOR** : Etablissement Public Interdépartemental DORdogne
- GEH** : Groupement d'Exploitation Hydroélectrique
- MAGE** : Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau
- MISE** : Mission Inter Service de l'Eau
- SATESE** : Service d'Assistance Technique des exploitants de Stations d'Épuration
- S.C.A.** : Schéma Communal d'Assainissement
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SEQ** : Système d'Évaluation de la Qualité
- SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
- SICTOM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- SIDET** : Syndicat Intercommunal de Développement Économique et Touristique
- SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- SMAD** : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement
- TDENS** : Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles
- ZICO** : Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF** : Zone Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Liste des tableaux

Tableau 1. Récapitulatif des actions de limitation des effluents urbains 30

Tableau 2. Récapitulatif des actions de limitation des effluents agricoles 33

Tableau 3. Récapitulatif des actions de limitation des rejets industriels 35

Tableau 4. Récapitulatif des actions de limitation de l'impact des rejets 37

Tableau 5. Récapitulatif des actions de préservation de la qualité de la ressource en eau 39

Tableau 6. Liste des points supplémentaires de prélèvement du suivi qualité 41

Tableau 7. Récapitulatifs des actions pour le suivi de la qualité des eaux 43

Tableau 8. Récapitulatif des actions de stabilisation du lit de la Haute-Dordogne 45

Tableau 9. Récapitulatif des actions d'amélioration des débits 46

Tableau 10. Récapitulatif des actions pour l'entretien des cours d'eau 48

Tableau 11. Récapitulatif des actions de valorisation des cours d'eau 50

Tableau 12. Récapitulatif des actions prioritaires pour la migration des poissons 53

Tableau 13. Tourbières d'intérêt national, régional et départemental (Puy-de-Dôme et Cantal) 55

Tableau 14. Récapitulatif des actions de préservation des milieux remarquables 59

Tableau 15. Récapitulatif des actions de valorisation du patrimoine existant et création paysagère 61

Tableau 16. Récapitulatif des actions d'aménagements touristiques 63

Tableau 17. Récapitulatif des actions de suivi et d'animation du contrat 67

